

DANS CE NUMERO :

Le projet de la Banque Centrale. - Le Canada et la situation mondiale du papier-journal - Nécessité d'un certain dirigisme en Europe.

LA REVUE D'ÉGYPTÉ

XXI^{ème} ANNEE, No. 797
SAMEDI, 22 NOVEMBRE 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTÉ ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
CE QUI A ÉTÉ FAIT ET CE QUI RESTE À FAIRE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE: par Charles Arcache	3
ACTUALITÉ LOCALE	4
LA POLITIQUE EN ÉGYPTÉ ET À L'ÉTRANGER	6
LE PROJET DE LA BANQUE CENTRALE	7
LETTRÉ DE PALESTINE	9
NOUVELLES ÉCONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	10
LE CANADA ET LA SITUATION MONDIALE DU PAPIER-JOURNAL	12
NECESSITÉ D'UN CERTAIN DIRIGISME EN EUROPE	13
LES MARCHÉS INTERNATIONAUX	15
LE COURRIER AÉRIEN: Novembre 1947	16
LE MOUVEMENT MARITIME	18
LA SEMAINE COTONNIÈRE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ÉTRANGÈRES — LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	22
LES MARCHÉS DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger

Nouvelles sociétés

*Assurances effectuées
au Lloyd's*



*Toutes les
branches
d'Assurances*

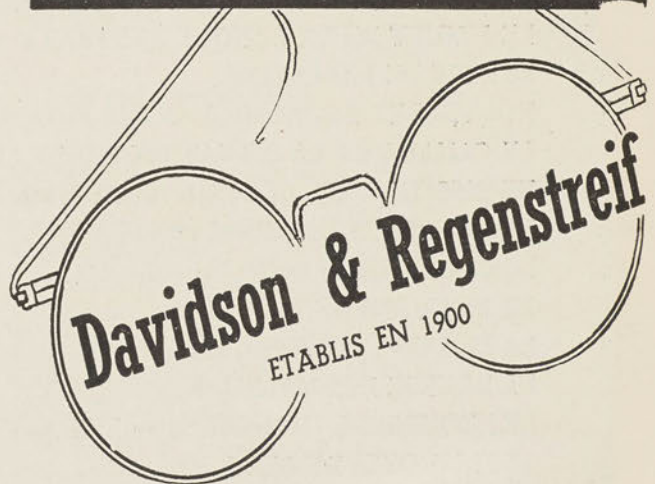
GRIEVE & IRWIN LTD.,
Courtiers d'Assurance

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE FOUAD IER, ALEXANDRIE R. C. 19353
SUCCURSALE : 16, RUE MALIKA FARIDA, LE CAIRE R. C. 29874

ASSUREURS ENREGISTRÉS SUB 1/C ARRETE MINISTERIEL NO. 275 DU 25/12/40

10-3 A. J. M.

LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610

L'Egypte à la croisée des chemins

CE QUI A ÉTÉ FAIT ET CE QUI RESTE A FAIRE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

De temps en temps, il est intéressant de dresser un bilan, dans le domaine économique: de nous rendre compte de ce que nous avons fait, de ce qui nous reste à accomplir.

Et à la veille des assemblées générales de la plupart des grandes sociétés anonymes égyptiennes, le moment nous paraît propice.

Malgré les jérémiades d'une multitude de gens, il nous faut reconnaître que l'Egypte est un pays privilégié. Certes, la vie chère sévit avec intensité. Mais comparés aux cours d'Europe, nos prix sont relativement bas. Il est vrai que la grande masse de la population, représentée par les personnes à revenus fixes, souffre, car les salaires n'ont pas haussé proportionnellement à la majoration du coût de la vie. Il n'en demeure pas moins que grâce à un climat généreux, grâce à la production agricole, nul ne souffre de la faim.

D'ailleurs, si les salaires sont demeurés relativement bas, la faute en revient à l'administration fiscale. En effet, de nombreuses firmes ayant réalisé des bénéfices importants seraient désireuses d'allouer à leur personnel des gratifications élevées. Mais le Fisc s'oppose à ce que ces allocations soient passées dans le chapitre des frais généraux. Il ne consent à accorder que deux mois de gratifications par an. Le reste doit être assumé par les employeurs eux-mêmes, qui sont obligés, de par la loi, de verser à l'Etat dans certains cas, 75 pour cent de leurs bénéfices exceptionnels. Les patrons pourraient à la rigueur majorer les salaires. Mais ils craignent l'ère des vaches maigres qui ne s'accommoderait nullement de budgets indmesurément gonflés.

En dehors de la vie chère, ou peut-être en corrélation avec elle, se pose le problème des importations. Jusqu'ici, le service des permis d'importation n'est pas organisé comme il convient. Mahmoud el Darwiche bey, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances, a formulé contre ce service des accusations sur lesquelles on n'a fait aucune lumière. Une enquête doit être menée et s'il y a eu des abus, les responsables doivent être châtiés, car le favoritisme en matière d'importation, l'achat de produits non essentiels avec les rares devises étrangères dont nous disposons, désaxe l'économie du pays et augmente l'intensité de la vie chère.

Il faudrait également reviser les taxes douanières. A l'heure actuelle les recettes des Douanes constituent le plus clair des revenus de l'Etat. Cet impôt indirect, facile à récupérer, est payé par la masse des consommateurs. Or, il est injuste de faire supporter aux habitants pauvres du pays, la plus grande partie des recettes budgétaires.

Le gouvernement compte établir l'impôt progressif. Si cette taxe qui doit rapporter au Trésor plusieurs millions de livres, est votée, elle doit avoir comme corollaire, une réduction des tarifs des douanes et d'accises. Ce n'est qu'ainsi que l'on fera oeuvre équitable.

Puisque nous sommes au chapitre des impôts, signalons que la majeure partie des contribuables qui de par la loi doivent acquitter des taxes, échappent à cette charge, simplement parceque les fonctionnaires du Fisc n'arrivent pas à les faire payer. Alors qu'on s'acharne contre les sociétés anonymes, les grandes entreprises, les employés et les ouvriers qui règlent toutes les taxes, on laisse courir de gros commerçants des villages, des entrepreneurs, des négociants en coton de l'intérieur d'autres catégories de contribuables qui ne tiennent aucune comptabilité, évitent les comptes en banque et s'enrichissent illégalement.

Des mesures doivent être prises — et rapidement — pour mettre fin à cette injustice.

Mais tout n'est pas aussi noir dans le monde économique égyptien. Le discours du Trône a annoncé que la production des filatures égyptiennes suffisait déjà aux besoins du pays. Nous n'aurons plus à importer des cotonnades étrangères. Et cela nous permettra de développer encore plus l'industrie du papier va bientôt être en mesure de fournir tous les besoins de l'Egypte. L'industrie du ciment fait face déjà à toute la demande. Bientôt, nous aurons des grandes usines d'engrais chimiques. Bref, dans le domaine industriel, l'Egypte a fait d'immenses progrès. Mais il ne s'agit pas de s'arrêter en chemin. Le sous-sol égyptien est riche. Et le discours du Trône a annoncé que des crédits seront votés pour les recherches minières. Il y a aussi du pétrole en Egypte. Déjà de nombreux puits sont exploités. Il s'agit d'en découvrir d'autres.

Du point de vue agricole, notre situation est brillante. Le surplus de riz que nous produisons nous permet d'importer le reliquat de blé dont nous avons besoin. Il est vrai que nous pourrions produire plus de blé. Mais pour cela, il nous faudrait plus d'engrais et en attendant que l'industrie des engrais prenne forme, nous avons le riz comme marchandise de troc.

Le problème cotonnier se pose aujourd'hui, non pas parce que le monde ne veut pas de notre coton, mais parcequ'il n'a pas les moyens de le payer en devises rares ou convertibles. Mais nous pourrions faire des affaires de troc le gouvernement a déjà accordé un permis pour 100.000 balles, et même négocié avec certains grands pays des accords de "clearing". Le gouvernement, il faut l'espérer, s'occupera de la question, car c'est sur l'exportation du coton que repose l'ensemble de l'économie égyptienne.

D'ailleurs, le rôle du gouvernement consiste à encourager et à protéger les activités égyptiennes. Il se doit, à notre avis, de faire appel à des techniciens et à des experts pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent, de façon à nous éviter des déboires.

Alors que l'on possède déjà un excellent organisme, représenté par le Conseil Economique — dont le rôle pourrait être décisif — on n'y a point recours, et l'on se contente de prendre des décisions basées sur des rapports de fonctionnaires qui n'ont aucune expérience et dont les connaissances sont nécessairement limitées.

Ce qu'il faut à l'Egypte pour sortir de l'impasse actuelle, c'est une politique hardie en matière économique. Les temps ont changé. Un monde nouveau est en gestation. Et à ce monde nouveau, il faut des méthodes nouvelles. Ce qui pouvait être excellent, il y a sept ou huit ans, pourrait être néfaste aujourd'hui. Les méthodes économiques se modifient à vu d'oeil. Des problèmes nouveaux et compliqués se posent: les monnaies changent rapidement de valeur; elles ne sont plus librement échangeables; l'étatisation sévit dans plusieurs pays; les gouvernements ont remplacé les particuliers dans le domaine économique; on fait du troc; on demande de l'aide; on vit au jour le jour. Tout ceci exige une connaissance approfondie de cette économie mondiale, extrêmement changeante, extrêmement complexe. C'est pourquoi le gouvernement égyptien se doit de faire appel à des experts, s'il ne veut être débordé, s'il ne veut se trouver impuissant devant les événements.

CHARLES ARCACHE.



Actualité

ECONOMIE

COMMERCE ET INDUSTRIE

AU SUJET DU TROC DES MARCHANDISES

Le ministère des Finances dans un communiqué qu'il a publié informe les commerçants que les conditions imposées par la Commission des importations et des exportations relatives à l'exportation du coton contre l'importation de marchandises, sont générales et s'appliquent à tous ceux qui voudraient se livrer à des opérations de troc similaires. Celles-ci ne pourront se faire cependant relativement à chaque genre de marchandises que si le total des importations réalisées par le moyen du troc ne dépasse pas les 50% des quantités à importer et déterminées pour ces mêmes marchandises.

Le ministère précise tout spécialement que les conditions établies dernièrement pour l'exportation de 100.000 balles de coton au moyen de l'échange sont générales. La Commission des importations et des exportations est prête à examiner toute demande similaire faite par tous exportateurs ou importateurs pourvu qu'elle soit basée sur les mêmes conditions.

Enfin le ministère attire l'attention des importateurs qu'ils ont toute liberté soit de s'entendre avec les exportateurs de coton en vue de l'importation des marchandises qu'ils désirent contre l'échange du coton à exporter, soit de procéder à cette importation directement et selon les règlements établis.

AVIS AUX DETAILLANTS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de publier un AVIS rappelant aux détaillants qu'ils ont à mettre sur chacun des articles qu'ils mettent en vente, une pancarte indiquant son prix clairement et en langue arabe. Faut par eux de se conformer à cette loi ils seront passibles des contraventions prévues.

A ce sujet, le Ministère demande au public de collaborer avec les autorités en dénonçant les commerçants qui n'affichent pas leurs prix de vente. Il suffira d'adresser au Contrôleur des prix, au Ministère du Commerce, le nom et l'adresse du contrevenant.

LE PRIX DU CIMENT A HAUSSE

Le Comité Officiel de Tarification du Gouvernorat du Caire a décidé, au cours de sa dernière réunion de majorer de 13 piastres, le prix tarifé de la tonne de ciment à partir du 15 novembre 1947.

LES MARCHANDISES EN DOUANE

Le ministère des Finances vient d'adresser une lettre à l'administration des douanes, informant cette dernière que conformément à la décision prise le 17 courant par la Commission des importations et exportations, relativement aux marchandises arrivées dans les ports égyptiens jusqu'au 15 novembre, il y a lieu de :

1. — Libérer immédiatement toutes marchandises provenant de pays d'où l'importation ne nécessitait pas l'obtention de permis spéciaux, ainsi que toutes les marchandises provenant des pays du Royaume-Uni, quel qu'en soit le genre et de délivrer des certificats à leur sujet.

2. — Libérer toutes les marchandises importées de pays à devise facile, et qui, avant le 15 juillet écoulé, avaient besoin d'un permis à obtenir du Contrôle des importations, et de délivrer les certificats y relatifs.

3. — Sont exceptés des deux paragraphes précédents l'or, l'argent, les métaux précieux et les pierres précieuses et semi-précieuses.

4. — Enfin l'administration doit aviser les importateurs d'avoir retirer leurs expéditions des douanes dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 1947, sinon ils auront besoin de nouveaux permis d'importation pour ce faire.

EXPORTATION DE 10.000 TONNES DE TOURTEAUX

On croit savoir qu'une note sera incessamment soumise à la Commission supérieure de l'approvisionnement en vue de permettre l'exportation de 10.000 tonnes de tourteaux, cette quantité représentant l'excédent de la consommation locale.

LES DEMANDES AFFLUENT POUR L'EXPORTATION DES OEUF

Les exportateurs d'oeufs ont reçu des commandes de Suisse et de Grande-Bretagne pour des quantités illimitées de leur produit. C'est ainsi qu'un importateur suisse a demandé dernièrement l'expédition de 10.000 caisses d'oeufs. Toutefois, les restrictions actuelles sur les exportations ont empêché la conclusion de ces ventes.

Aussi, les exportateurs d'oeufs ont-ils demandé au ministère du Commerce et de l'Industrie, de bien vouloir faciliter l'exportation de ce produit égyptien.

L'EXPORTATION DES AGRUMES

La Commission générale des importations et des exportations aux Finances vient d'approuver en sa dernière réunion une note soumise par le ministère du Commerce proposant, pour cette session, la levée des restrictions sur l'exportation des agrumes et l'abolition du régime des quotas à l'égard des exportateurs.

EXPORTATION DE LAINAGES

Le ministère du Commerce aux questions de l'approvisionnement est en train d'examiner un projet tendant à l'exportation de 8.000 mètres de lainages, en outre de la quantité de 4 millions de tonnes de la même marchandise autorisée à être exportée au Soudan.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES CONSERVES ALIMENTAIRES

On sait que S.E. Moustapha Maher bey, directeur général de l'Administration de l'Industrie, a été délégué par le gouvernement égyptien pour visiter les Etats-Unis et l'Angleterre afin d'étudier sur place les progrès enregistrés dans les divers domaines de l'industrie.

Dans cette tournée qui dura plus de quatre mois, Maher bey s'intéressa plus particulièrement à certaines industries et en particulier à l'industrie des conserves alimentaires à celle de l'extraction du fer, et à celle de la fabrication de l'acier, à l'industrie du nylon, à celle de la rayonne et des matières plastiques, aux produits chimiques ainsi qu'à l'électrification des chutes d'eau.

Le directeur de l'Administration de l'Industrie vient de rentrer, accompagné d'un expert américain spécialisé dans l'industrie des conserves alimentaires. Cet expert, choisi par Maher bey, a été engagé par le ministère du Commerce et de l'Industrie pour contribuer au relèvement et au développement de cette industrie.

A cette occasion, Maher bey a formulé le désir de prendre contact avec les fabricants des conserves alimentaires en vue de connaître lui-même leurs desiderata et leurs revendications.

LES PETITES INDUSTRIES EN NUBIE

La Commission générale créée par l'introduction des petites industries en Nubie a décidé d'y déléguer un sous-secrétaire afin de dresser son rapport en base duquel une politique suivie à ce sujet pourra être établie.

UN RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE LA LAINE EN EGYPTE

La Commission des Industries au ministère du Commerce a mis au point son rapport sur l'industrie lainière en Egypte. Il résulte de ce rapport :

1. — Que la difficulté la plus grande dans cette industrie provient de la pénurie des produits de teinturerie, pénurie qu'il faudrait combler par l'importation de ces matières de l'étranger.

2. — Qu'il y aurait lieu également d'introduire l'industrie mécanique du feutre, afin d'utiliser les déchets des autres industries. L'avenir de cette nouvelle industrie sera assuré, tant au point de vue consommation locale qu'au point de vue exportation.

3. — Que l'industrie de filature de laine en Egypte est limitée à la laine brute locale, alors qu'il y aurait lieu d'utiliser également les fils de cachemire, les poils de chèvre et des lapins etc....

4. — Qu'il y aurait lieu d'utiliser les fibres artificielles provenant de la cellulose ainsi que les fils mélangés de laine et de soie naturelle ou artificielle.

5. — Qu'il y aurait lieu de s'intéresser dans cette industrie de l'immunisation des étoffes de laine contre les mites et autres insectes nuisibles.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an - 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.2.0

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

LES CAUSES DE LA DEFICIENCE DE L'ADMINISTRATION DES IMPOTS

Un rapport intéressant

On se rappelle que le gouvernement égyptien avait eu recours à M. Cradock, expert britannique, afin de réglementer la perception des impôts dans le pays.

On apprend que les rapports soumis à cet expert, par les sections compétentes de l'administration des Impôts indiquent que dans les conditions actuelles cette administration est incapable de remplir, d'une façon plus ou moins parfaite, la mission dont elle est chargée.

Cette déficience résulte de plusieurs facteurs :

1. — Cette Administration n'a été créée que depuis environ 8 années seulement, alors qu'elle a été chargée de mettre en application toutes les lois et tous les règlements promulgués dans le pays, relativement à la perception des impôts sur les biens meubles en Egypte, à la suite de la suppression des capitulations.

2. — Le système des impôts sur les bénéfices et d'autres impôts encore, constituent une innovation à laquelle le pays n'est pas encore habitué.

3. — La pléthore des personnes s'adonnant au Commerce et à l'Industrie, à la suite de la guerre, ce qui a entraîné une inflation dans les bénéfices et une multitude de cas compliqués d'impôts, nécessitant des études longues et approfondies.

4. — Comme résultat de ce qui précède, les cas litigieux accumulés d'impôts sur les bénéfices, se sont élevés à environ 2.000.000 au cours du dernier exercice financier.

5. — Le nombre des contribuables auxquels est applicable la loi sur les bénéfices commerciaux et industriels, se monte à environ un tiers de million.

6. — Les rapports en question affirment que les cas arriérés nécessitent un travail de 6 ans environ.

On croit savoir que la réforme projetée tendra à :

1. — Mettre à jour tous les cas arriérés.

2. — Déterminer les attributions des différentes sections de l'Administration des Impôts, tant au point de vue recensement des contribuables, de l'é-

valuation des impôts et de la perception de ces impôts.

3. — Tenir des différents registres, afin de réglementer les statistiques détaillées relatives aux contribuables.

4. — Organiser tous les moyens de contrôle.

5. — S'intéresser au côté scientifique et technique aux travaux de l'Administration.

LES AFFAIRES FISCALES A ALEXANDRIE

Selon des statistiques émises par la Direction des Impôts à Alexandrie, il résulte qu'au cours du mois d'octobre écoulé, cette administration a résolu 16.200 cas d'impôts qui avaient fait l'objet de différends entre l'Administration des Impôts et les contribuables.

Sur ce chiffre, 13.100 cas dépendent de la moudirieh de Béhéra. Dans la circonscription même d'Alexandrie, 150 cas de grandes sociétés ont été également liquidés.

Les cas d'exception d'impôts sur le chiffre total en question, se sont élevés à 14.500 cas.

LA LOI SUR LES SOCIETES ANONYMES

Les bureaux techniques chargés du contrôle des sociétés jusqu'ici attachés au ministère de Commerce et de l'Industrie ont été transférés à la Direction du Contrôle des Sociétés Anonymes afin de faciliter ses opérations à partir du 1er janvier 1948.

Une liste de toutes les sociétés anonymes existant en Egypte est en train d'être dressée au ministère des Finances qui est chargé de réunir toutes informations les concernant afin de les transmettre à la Direction du Contrôle des Sociétés Anonymes.

LE SENAT SAISI D'UN PROJET DE CREATION D'UNE MARINE MARCHANDE

La Commission Financière au Sénat est actuellement saisie d'une proposition de loi présentée par l'honorable Abdel Salam Mahmoud bey, et tendant à la création d'une flottille marchande, par les soins d'une société privée au capital de 10.000.000 de livres auquel le gouvernement participera concurrence aux 51 o/o des actions. Le montant qui sera affecté à ce projet par le gouvernement sera prélevé sur les fonds de réserve de l'Etat.

DANS LA PRESSE LOCALE

LA "NATIONALISATION" DE LA NATIONAL BANK

Le Mussawar rapporte l'opinion de certains experts mondiaux, sur le projet de nationalisation de la National Bank. Ces experts pensent que :

La question n'est pas aussi simple que cela. Si l'on entend par "nationalisation", l'égyptianisation de la banque, par l'introduction de certains éléments nouveaux, cela est bien, et ne saurait être critiqué.

Mais s'il s'agit de faire de la National Bank une sorte d'administration gouvernementale, cela devient très dangereux. Ceci permettrait, en effet, aux gouvernements "partisans" d'y introduire des éléments incapables ou d'utiliser les capitaux à surmonter des crises passagères.

C'est d'ailleurs ce que s'est produit en France sous Poincaré. L'indépendance des banques est un principe économique admis par tous. Cette indépendance, par rapport au gouvernement, doit être clairement soulignée dans le nouveau projet de nationalisation.

L'OPINION D'UN EXPERT

Ecrivain dans le Mokattam, Youssef Nahas bey se prononce contre toute idée de nationalisation de la National Bank :

Je suis convaincu que la nationalisation de cette banque, c'est-à-dire l'achat de ses actions par le gouvernement et sa conversion en banque gouvernementale, dans les circonstances actuelles, sera très dangereuse pour l'Egypte. La National Bank ne devrait jamais tomber sous l'influence du gouvernement. Sans compter que nous manquons d'experts en la matière.

D'ailleurs la National Bank n'est plus ce qu'elle était auparavant. Elle a été enrichie de nouveaux éléments nationaux. Des Egyptiens occupent plusieurs hautes fonctions. Et il n'y a pas lieu pour le moment d'entreprendre un tel projet.

LE TEMPS DE L'INCOMPETENCE

Al Kotla, organe du Bloc Wafdiste, soutient que la preuve la plus frappante de l'ignorance du gouvernement dans les graves questions économiques, est sa manière d'agir dans la question des créances sterling :

L'Angleterre nous doit 400 millions de livres. Or, au lieu d'encaisser cette somme, le gouvernement a recours à un emprunt auprès d'autres pays.

Après maintes négociations avec les Anglais, notre gouvernement est parvenu à obtenir d'eux 8 millions de livres. Mais l'Angleterre ne tarda pas à geler les crédits sterling, en laissant à l'Egypte un million et demi seulement de livres convertibles. Aujourd'hui toute l'ambition du gouvernement égyptien est de pouvoir atteindre le chiffre de 4 millions. Mais la Grande-Bretagne n'accepte même pas de lui accorder cette obole.

ECONOMIE ET POLITIQUE

Répondant à Sir Stafford Cripps, sur la nécessité de résoudre la crise financière pour préparer la voie à une solution du différend politique, l'Ahram écrit dans un éditorial :

Un rapide coup d'oeil sur l'histoire des relations entre les deux pays montre que les Anglais sont les seuls responsables de la crise financière et économique.

La solution de la crise financière se trouve entre les mains de l'Angleterre, débitrice de 400 millions de livres, lesquelles nous permettront de résoudre l'ensemble de nos difficultés, de réaliser toutes les réformes intérieures sur lesquelles Mr. Bevin, un jour, s'est mêlé d'attirer notre attention.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

MARIAGE PRINCIER

Elizabeth d'Angleterre a épousé, jeudi matin, le lieutenant Philippe Mountbatten, duc d'Edimbourg. L'Angleterre et tout l'Empire britannique se sont trouvés en fête à cette occasion. C'est, en effet, le premier mariage princier qui revêt, depuis longtemps, en Grande-Bretagne et dans le monde entier, une importance aussi considérable. Des quatre coins du monde, de magnifiques hommages ont été envoyés aux deux jeunes époux. Cela rappelle encore une fois le prestige que l'Empire et la couronne d'Angleterre continuent d'avoir dans l'univers. Ainsi quelle que soit la position actuelle de l'Angleterre et quelles que grandes que soient les difficultés qu'elle traverse, le trône demeure solide sur ses fondements et représente une stabilité, un ordre et une sécurité dont beaucoup de nations manquent malheureusement à l'heure actuelle. Dans le tourbillon des guerres civiles, des guerres économiques, des réformes révolutionnaires qui ébranlent les

esprits les plus solides, l'exemple anglais est bon à considérer et à contempler.

C'est là le sens de l'enthousiasme populaire qui, Outre-Manche, a fêté l'union de l'héritière du plus grand empire du monde avec un prince.

CRISE MINISTERIELLE

EN EGYPTE

Nokrachi pacha vient de refondre son Cabinet. Le remaniement a exigé plusieurs jours d'hésitation, de discussion, d'avances et de reculs. Pendant ces jours, toutes sortes de rumeurs ont circulé. Il a fallu tenir compte de plus d'une considération dans le choix des nouveaux ministres : dosage parlementaire, qualité technique des ministres, susceptibilités à ménager.

A vrai dire, nous nous attendions, pour notre part, à ce que, fidèle à une tradition qu'il a lui-même établie, Nokrachi pacha décentralise quelque peu le pouvoir au sein de son propre ministère et s'entoure, tout en entourant ses ministres les plus responsables, de conseillers sages et éprouvés. Déjà, le cumul du ministère de l'Intérieur avec celui des Affaires Etrangères était une tâche trop lourde pour le Président du Conseil. Le pays traverse en effet, en ce moment, une triple crise : crise nationale relative à son indépendance, crise financière, crise, enfin, de sécurité et d'ordre intérieurs. L'Egypte est en pleines réformes et ces réformes arrivent malheureusement à une heure fâcheuse. La situation internationale n'est guère brillante, la Grande-Bretagne connaît d'exceptionnelles difficultés financières, le commerce mondial est entravé. Or, dans des circonstances aussi délicates, la concentration de pensée est indispensable à l'homme d'Etat égyptien qui doit résoudre des problèmes aussi graves et complexes que ceux qui se posent à lui. La tâche à accomplir actuellement en Egypte suffirait à occuper non point un seul mais trois premiers ministres. Nokrachi pacha a cependant les épaules solides et c'est pour cela que, se désaisissant du portefeuille des Affaires Etrangères, il a tenu à assurer celui des Finances. Est-ce néanmoins un

port? Nous le craignons bien. Ce que nous aurions voulu voir, c'est un Cabinet remanié de la manière suivante: Nokrachi pacha assumant la présidence du Conseil — et peut-être les Affaires Etrangères — afin de s'occuper exclusivement de la cause égyptienne — un ministre, qui eut été un homme de longue carrière, au ministère de l'Intérieur, afin de s'occuper de la condition des étrangers en Egypte et de la sécurité publique qui risque à tout moment d'être troublée — un ministre technicien, enfin, se serait vu attribuer les Finances, alors qu'un autre de même qualité aurait assumé de gouverner le ministère du Commerce et de l'Industrie. Ce remaniement, qu'une vaste partie de l'opinion publique espérait et attendait, n'est pas venu. Viendra-t-il bientôt? C'est ce que d'aucuns qui connaissent la bonne volonté, la sérénité d'esprit et l'énergie du président du Conseil espèrent toujours voir venir.

Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que S.E. Mahmoud Fahmi El-Nokrachi pacha déploiera tous ses efforts afin d'assainir le plus tôt possible les finances égyptiennes et de mener à bien les affaires concernant l'indépendance du pays. Le fardeau est lourd, mais comme nous le disions plus haut, les épaules du Président sont solides.

CRISE MINISTERIELLE

EN FRANCE

Cette expression "crise ministérielle" est devenue malheureusement chose courante dans ce beau pays de France qui possède la plus belle capitale du monde et l'un des peuples les plus merveilleux qui soient. Mais la France se cherche et se cherche encore, même après la débâcle de 1940, et elle ne sait à quel régime se vouer. Pays de la modération et du juste milieu, partagée entre la pondération du Nord et l'enthousiasme du Midi, elle ne veut point de la rigide discipline militaire, ni du désordre et de l'agitation des peuples du soleil. Et c'est pourquoi elle ne se résoud pas à accepter De Gaulle, comme elle ne se résoud pas non plus à accepter Maurice Thorez. Voi-

là pour nous, l'explication simple et nette des affaires françaises actuelles, explication qui vaut aussi bien pour tout le passé politique de la France, depuis la Troisième République et même au-delà. Malheureusement, les partis modérés ne peuvent plus apporter de solutions au problème français. La défaite de Juin 1940 n'a-t-elle pas été le résultat, précisément, de cette politique d'hésitation et d'indécision pratiquée par eux?

L'agitation sociale actuelle provient de la même cause. On n'a pas su donner et nul ne pourra donner au travailleur français cette sorte d'idéal dont il a besoin pour réprimer ses désirs et comprimer ses besoins. Les combinaisons ministérielles actuelles sont l'ultime tentative de sauver la France du choix définitif, à droite ou à gauche, qu'elle doit faire désormais. Le parti socialiste avec Mr. Blum en tête, qui est un honnête homme, mais un théoricien et un manœuvrier de la vieille école, est aujourd'hui le parti le moins important de France, c'est pourtant celui-là qui la gouverne, entouré des hommes du Mouvement Républicain Populaire — qui semble à son tour avoir beaucoup perdu de son influence à cause même de sa tiédeur. Les autres partis du centre tels que les insignifiants radicaux sont associés à ces deux premiers partis. Mais à eux tous réunis, ils ne représentent pas le "secteur volontaire" de l'opinion française. C'est De Gaulle qui représente une discipline. C'est Thorez qui en représente une autre. L'un des deux finira par vaincre l'autre, mais il faut que l'un d'eux soit vainqueur, quelques soient les tentatives de sauvetage des partis proprement modérés.

Entretiens, et jusqu'à ce que cette longue lutte prenne fin, l'agitation ouvrière continuera en France, la production se raréfiera, les prix hausseront et la crise économique s'aggravera. Ceci est dangereux pour la France et pour l'industrie et la sécurité européenne. Mais il faudra passer par là, il ne s'agit plus, à notre avis, que d'une période transitoire.

LE NOUVEAU SEMAINIER

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 29 novembre 1947, à 10 h. a.m. au Siège de la Société, 45, rue Kasr-el-Nil. Le Caire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs;
- 2) Approbation du Bilan et du Compte des Profits et Pertes pour l'exercice 1946/1947; répartition des bénéfices. Réserve spéciale pour assistance et prévoyance au profit du personnel;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4) Fixation des indemnités revenant à des Administrateurs;
- 5) Démissions et élections d'Administrateurs en application de la loi No. 138 de 1947;
- 6) Elections statutaires;
- 7) Nomination des Censeurs et fixation de leurs émoluments pour l'exercice 1947/1948.

A L'ORDRE DU JOUR

LE PROJET DE LA BANQUE CENTRALE

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES PRONONCÉES PAR LE Dr. MOHAMED ALY RIFAAT AU CLUB ROYAL DE COMMERCE

La création d'une banque centrale en Egypte est trop importante pour que l'on puisse passer sous silence la série de trois conférences prononcées cette semaine par le Dr. Mohamed Aly Rifaat, au Club Royal de Commerce.

Après avoir tracé les grandes lignes des principes qui nécessitent l'existence de banques centrales, le Dr. Rifaat a montré, au cours de sa première conférence, le rôle international de toute banque centrale. Ce rôle toutefois doit, selon les principes-mêmes, s'adapter aux conditions locales, a rappelé le conférencier.

Le développement de l'organisation économique donne généralement naissance à un marché monétaire, à des bourses de valeur, à des conditions de prêt à court terme et de prêt à vue (call market) que soutiennent en partie les fonds disponibles des compagnies d'assurances et des banques d'épargne. Ce que l'on recherche d'une manière générale, c'est, a expliqué le Dr. Rifaat, la stabilité du crédit. A ce point de sa conférence s'est inséré un rapide aperçu du mécanisme des prix dont il faut éviter justement les fluctuations indésirables. On ne saurait plus séparer les problèmes monétaires des problèmes que posent les variations des prix. Les banques centrales ont précisément pour objet d'éliminer les facteurs de déséquilibre qui pourraient apparaître. Leur rôle est de réduire ou d'atténuer les effets des soubresauts violents qui pourraient bouleverser un système de prix donné. Les banques centrales peuvent le faire grâce à la politique de crédit qu'elles se seront imposée. A ce point, le conférencier a rappelé que deux tendances subsistent à ce sujet parmi les principaux économistes. Les uns pensent que le rôle d'une politique de crédit consiste à maintenir stable le niveau des prix, tandis que d'autres soutiennent qu'il ne s'agit pas principalement de défendre la stabilité des prix, mais surtout des relations constantes entre les facteurs de la production.

Quels que soient les buts d'une banque centrale, a fait remarquer le Dr. Rifaat, les lois lui imposent en général des règles de prudence, en l'espèce l'obligation de ne pas dépasser une certaine proportion dans le rapport entre leurs engagements et leurs réserves. Mais le principal instrument dont disposent les banques centrales est le taux de réescompte. Pourtant il s'avère inefficace dans certaines circonstances et c'est pourquoi les banques centrales ont souvent recouru à d'autres moyens, comme les interventions sur le marché des changes ou des valeurs, des variations des taux du change, le rationnement du crédit, leur concurrence aux banques de dépôt dans leur propre domaine. Le Dr. Rifaat pense cependant que ces derniers moyens ne sauraient remplacer le taux de l'escompte.

C'est ainsi qu'il est amené à rappeler les principales prérogatives des banques centrales : l'émission des billets de banque, le droit d'acheter et de vendre des valeurs mobilières, le droit d'escompter ou de réescompter les effets de commerce, celui de recevoir les réserves des banques de dépôt et le droit de modifier les taux du change. Conserver au crédit le rôle important qu'il doit tenir dans l'économie nationale, telle est la charge principale de la banque centrale; elle implique que l'intérêt public, et non la recherche des avantages particuliers, doit motiver ses décisions.

Après avoir distingué entre le système britannique qui conserve une grande élasticité à la banque centrale et le système dit continental qui se caractériserait par la rigidité des dispositions législatives concernant les banquiers, le Dr. Rifaat a rappelé la collaboration étroite qui doit exister entre le gouvernement et la banque centrale. Les relations entre l'Etat et le principal instrument de crédit du pays nécessitent, pense le Dr. Rifaat, qu'un caractère privé soit donné à la banque centrale pour qu'elle puisse sauver son indépendance. Mais depuis la grande dépression économique de 1930, la tendance dans tous

les pays est dans l'ingérence croissante de l'Etat dans les affaires de la banque centrale.

Dans sa deuxième conférence, le Dr. Rifaat, abordant les conditions qui prévalent en Egypte, a précisé que jusqu'ici le système de crédit du pays n'a connu que les banques de dépôt, les banques hypothécaires et la banque agricole. Ce sont les banques de dépôt qui l'emportent sur les autres institutions de crédit en Egypte; leur développement est disproportionné à celui des autres institutions de crédit et cela s'explique, a dit le Dr. Rifaat, par le fait qu'elles jouissent de l'apport du capital étranger. Ces capitaux étrangers s'intéressent surtout au financement du commerce extérieur de l'Egypte, d'ailleurs l'extrême division de la propriété rurale a rendu trop difficile le crédit agricole par les banques de dépôt ou les banques privées, a expliqué le Dr. Rifaat.

Cela l'a amené à faire un historique du développement des banques de dépôt en Egypte dont la création remonterait au 19^e siècle. La principale caractéristique de ces banques en Egypte, dès le début de leur institution, a été leur dépendance étroite par rapport aux institutions bancaires établies à l'étranger; en fait, ce n'était que des annexes locales de ces banques, a rappelé le Dr. Rifaat.

La création en 1898 de la National Bank of Egypt a marqué un point important du développement du crédit bancaire. Cette banque a été fondée sous les auspices du gouvernement et son premier gouverneur, Sir Elwin Palmer, avait été le Conseiller Financier du Gouvernement Egyptien. Les rapports étroits entre la banque et le gouvernement ajoutés aux privilèges d'émettre des billets de banque ont donné dès le début à la National Bank une position particulière. Au cours de ses premières années d'existence, la National Bank s'est surtout consacrée au financement du commerce extérieur et des récoltes de l'Egypte. Dans la suite, elle a abandonné cette politique, surtout grâce à l'intervention du gouvernement.

La guerre de 1914 survenue plus tard a eu pour effet de développer la prospérité du pays et le volume des opérations bancaires. Mais, a fait remarquer le Dr. Rifaat, le développement du crédit s'est fait sentir, non pas par une généralisation du crédit, mais plutôt par une plus grande importance des opérations de crédit. Plus tard sont venus, grâce à l'intervention gouvernementale, le Crédit Agricole et la Banque Misr.

La guerre de 1939-1945 a apporté peu de changement dans la structure des activités bancaires en Egypte. Il est vrai que les dépôts ont alors énormément augmenté, mais la sphère des activités bancaires est demeurée pratiquement la même. Tout

A V I S

EGYPTIAN PLASTICS & ELECTRICAL INDUSTRIES

S. A. E.

(Incorporating Shafferman Frères)

DIVIDENDE INTERIMAIRE

MM. les Actionnaires sont informés qu'un dividende intérimaire de P.T.60.— (Soixante piastres au tarif) par action, net d'impôts, sur les bénéfices réalisés au cours de l'Exercice 1947, a été déclaré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 23/10/47, et sera payable à partir du 15 Novembre 1947, au siège de la Société sis à Victoria, Ramleh, Alexandrie, contre présentation du Coupon No. 5.

Alexandrie, le 27 Octobre 1947.

Pour le Conseil d'Administration,
LEON SOUSSI
Administrateur-Secrétaire du Conseil.

réemment le blocage des avoirs à Londres et les règlements du Contrôle du Change n'ont pas affecté le genre d'activité auquel se livrent les banques de dépôt en Egypte.

Après avoir tracé ce tableau, le Dr. Rifaat s'est demandé quelle était la cause de l'inefficacité du système de crédit pratiqué dans le pays. Il a eu ainsi l'occasion de rappeler qu'elle provient de l'absence d'un marché monétaire organisé. En Egypte, seul le crédit à court terme est pratiqué, surtout en ce qui concerne les opérations du commerce extérieur.

Le Dr. Rifaat reproche aux banques de dépôt existantes le domaine restreint de leurs activités et la concurrence qu'elles se livrent entre elles, du fait de se cantonner dans un petit domaine et il pense que les banques en Egypte sont à la fois trop nombreuses et d'une activité insuffisante. Leur dépendance vis-à-vis de l'étranger ne s'est pas atténuée, pense le Dr. Rifaat, ce qui lui fait dire que la principale caractéristique de l'organisation bancaire en Egypte est son manque d'harmonie.

Le conférencier a ensuite fait allusion à la parité existant entre la livre égyptienne et la livre sterling et, tout en reconnaissant ses avantages, il pense qu'elle encourage des mouvements indésirables de capitaux à court terme, ce qui rend les opérations bancaires en Egypte encore plus indépendantes vis-à-vis du contrôle qui doit s'exercer ici.

C'est pourquoi le Dr. Rifaat pense que le moment est venu de réformer le système monétaire égyptien. Il est partisan d'une création lente d'un marché monétaire local, en harmonie avec le développement du commerce et de l'industrie. L'apport du capital et des entreprises de l'étranger qui seront nécessaires dans ce but ne devra pas être découragé, a déclaré le Dr. Rifaat.

Ensuite le conférencier a eu l'occasion de dire combien un développement exagéré des pouvoirs de la banque centrale peut devenir dangereux. Et c'est ainsi qu'il en vient à poser la question pratique de la création d'une banque centrale. Faut-il créer une banque nouvelle ou faut-il convertir la National Bank of Egypt en banque centrale? Après avoir énuméré les avantages et les inconvénients bien connus de chaque décision à prendre, le Dr. Rifaat a fait un historique très intéressant des négociations visant à la conversion de la National Bank, négociations qui remontent à 1904. Le conférencier rappelle alors le rôle de l'accord anglo-français sur la Dette Publique Egyptienne, les projets de feu Abdel-Wahab Pacha en 1932, les négociations de 1936, de 1938 et de 1939. La deuxième conférence

a pris fin sur l'énumération des clauses de l'accord de 1939-1940, actuellement en vigueur.

Au cours de sa troisième conférence le Dr. Rifaat a étudié de plus près les conditions qui prévalent en Egypte en ce qui concerne la création d'une banque centrale. L'accord de 1940, a rappelé le conférencier, a fait prévoir la création par voie législative d'une banque centrale. Mais le projet de loi, a ce sujet, n'a pas abouti en son temps et, pressé par les circonstances, le gouvernement a approuvé le prolongement des pouvoirs actuels conférés à la National Bank of Egypt. A cette occasion, a dit le Dr. Rifaat, la National Bank fut accusée d'exercer une certaine pression sur les décisions gouvernementales qui la concernaient et cela a eu pour effet à l'époque de consterner le public égyptien.

De cette tentative, il faut retenir la nécessité de créer en Egypte une banque centrale et l'utilité de modifier le projet de loi élaboré en 1940 qui est tout à fait incomplet. Le conférencier a eu ainsi l'occasion de tracer un tableau assez sombre de la situation économique en Egypte depuis la guerre. L'énorme inflation créée par la guerre, a déclaré le Dr. Rifaat, n'a pas été combattue, ce qui a entraîné de graves répercussions sur la vie financière, économique, sociale et politique de l'Egypte a dit le Dr. Rifaat.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tant tardé à prendre les mesures qui doivent opérer la conversion de la National Bank of Egypt en banque centrale, a demandé le Dr. Rifaat. De nouvelles difficultés surgies ont rendu impossible un accord entre la banque et le gouvernement. Ce dernier soutient que la nouvelle banque centrale devra restreindre sérieusement ses activités commerciales. En outre le gouvernement pense que l'accord de 1940 n'a pas réalisé l'égyptianisation de l'administration et du capital de la National Bank. De leur côté, les dirigeants de la National Bank jugent inutile tout développement trop important du mécanisme actuel de leur banque. Ils admettent cependant que la création d'un conseil consultatif peut être désirable. Leur point de vue repose surtout sur l'idée qu'une banque centrale ne saurait être créée de toute pièce par un acte législatif. En l'état actuel de développement de l'Egypte, il est préférable, affirment les dirigeants de la National Bank, que la création de la banque centrale se fasse graduellement et librement.

Les dirigeants de la National Bank peuvent avoir des motifs légitimes pour s'opposer à une restriction des activités commerciales de leur banque, a dit le Dr. Rifaat. Mais il faut se rappeler que, aussi bien dans sa lettre que dans son esprit, l'accord de 1940 a fait prévoir une réforme par voie législative, a ajouté le conférencier.

Quant au gouvernement, il a ses raisons de penser que la "nationalisation" de la National Bank aura pour effet de diminuer l'opposition de ses dirigeants, au principe de restreindre les activités commerciales de la banque, de compléter son égyptianisation, de poser les bases d'une économie bien dirigée.

Le Dr. Rifaat n'a pas manqué de faire allusion aux difficultés que poseront le problème de l'indemnisation des actionnaires et le problème de l'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du gouvernement.

Après avoir recommandé de prévoir dans la loi des dispositions assez élastiques en ce qui concerne les pouvoirs de la banque centrale, afin qu'elle puisse d'elle-même s'adapter aux nécessités de la pratique, le Dr. Rifaat, dans la dernière partie de sa conférence, a soulevé la question du contrôle du change et a critiqué les termes de sa réglementation actuelle. Le conférencier a ensuite examiné les rapports qui devront exister entre les banques de dépôt et la National Bank en ce qui concerne la réserve minima que les banques centrales doivent conserver comme contrepartie à leurs engagements. Le fait de détenir ces réserves constituera un instrument de contrôle efficace entre les mains de la National Bank, ce qui d'ailleurs lui imposera certaines obligations vis-à-vis des banques de dépôt. Le Dr. Rifaat ne semble pas opposé au maintien des activités commerciales de la National Bank devenue banque centrale, à condition que ces activités se limitent dans les affaires de grande importance.

Après avoir rapidement réfuté l'argument consistant à dire que les accords de Bretton-Wood s'opposent à une modification législative des taux du change, le Dr. Rifaat a rappelé que les obligations découlant de ces accords n'entrèrent pleinement en vigueur que dans quatre années.

Le brillant exposé du Dr. Rifaat a fortement contribué à remettre en question le problème de la création d'une banque centrale que le gouvernement semble s'être engagé de résoudre dans un très proche avenir, dans le dernier Discours du Trône.



"AL CHARK"

Première Société Anonyme Egyptienne d'Assurance-Vie
Siège Social:

En l'immeuble de la Compagnie
15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha — R.C. No. 35.

Branches Pratiquées:

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



Lettre de PALESTINE

Jérusalem, mi-novembre.

L'AVENIR DE LA LIVRE PALESTINIENNE

Malgré le caractère dramatique des événements qui concernent la Palestine et qui peuvent conduire à l'évacuation du pays par les Britanniques et à une transformation complète de son statut politique, l'économie palestinienne ne manifeste aucun signe d'alarme ou de grande nervosité, ni dans le secteur arabe, ni dans le secteur juif.

Deux questions suscitent particulièrement l'intérêt des milieux d'affaires : les placements en bons du Trésor et l'avenir de la Livre palestinienne.

Aux premières nouvelles d'évacuation britannique, les bons du Gouvernement subirent une baisse assez sensible et le prix de l'or haussa légèrement. Entretemps, la position est redevenue plus ou moins normale. D'autre part, il sera certainement nécessaire d'utiliser et de maintenir la Livre palestinienne en attendant la création d'une nouvelle administration, internationalement reconnue. "L'autorité qui, à l'avenir, sera responsable de la monnaie palestinienne", écrit à ce propos le quotidien "Haboker", de Tel-Aviv, "devra prendre à charge la couverture de notre Livre actuelle, c'est-à-dire la demander au "Palestine Currency Board" qui a son siège à Londres. Cette couverture est dans un état satisfaisant. D'après le dernier rapport du Conseil, au 31 mars 1947, ses placements aux prix du marché s'élevèrent au total de L.P. 49.400.000. Or, la monnaie circulant en Palestine représente un total de L.P. 46.200.000. En d'autres termes, les placements ne dépassent la monnaie en circulation que de 7%".

LA QUESTION DES EXCEDENTS STERLING

"Plus difficile" continue le "Haboker", "sera la liquidation des excédents sterling. Théoriquement, le "Currency Board" de Londres est obligé de payer une Livre sterling pour chaque Livre palestinienne qu'on lui présente. Toutefois, ce principe a perdu de son intérêt pratique par suite des conditions qui régnaient durant la guerre. Toute nouvelle administration qui se chargera des affaires monétaires en Palestine devra entrer en négociations avec le Gouvernement britannique au sujet de la liquidation de l'excédent palestinien en sterling, dont le montant est approximativement de L.P. 120.000.000. Dans cette somme sont compris la monnaie circulant en Palestine, les fonds détenus par le Gouvernement palestinien à Londres ainsi que des placements effectués par des banques et des particuliers.

Peu de gouvernements au monde, remarque ensuite le "Haboker", sont aussi faiblement endettés que le Gouvernement actuel de la Palestine. Cela s'explique par l'habitude de prendre les sommes à placer sur les recettes du budget courant. Il en résulte que sur les L.P. 5.806.000 émis par le Gouvernement, pas moins de L.P. 4.310.872 se trouvent encore inutilisés avec les autres fonds gouvernementaux déposés à Londres, bien qu'il ait été originairement envisagé de s'en servir pour financer des plans gouvernementaux de développement. Les autres sommes 256.320.000. A l'avis du "Haboker", ces fonds, qui proviennent que le Gouvernement possède à Londres comprennent un fonds des impôts payés en Palestine, pourraient utilement contribuer "non seulement à répondre aux demandes des détenteurs de bons de réserve de L.P. 5.502.000 et un fonds de placement de L.P. du Trésor, mais à faciliter, du point de vue financier, les débuts de la nouvelle administration".

DANS LE COMMERCE DES FOURRURES

Il a été suggéré à l'Agence Juive, selon le quotidien "Hatsofeh" de Tel-Aviv, d'essayer d'obtenir le concours de capitalistes américains pour favoriser davantage l'élevage du mouton de Perse en Palestine. Le placement nécessaire serait de l'ordre de L.P. 50.000. Le rendement serait assuré après trois ans. Ac-

tuellement, les moutons persans devant être importés, cette industrie est gravée d'une taxe douanière de 23% ad valorem. Les fourreurs palestiniens ont demandé au Gouvernement de l'abolir.

Déjà, note le "Hatsofeh", plusieurs établissements collectivistes de la Vallée à l'est de Haïfa se livrent à l'élevage du mouton persan, les conditions climatiques étant particulièrement favorables dans cette région. Les fourrures données par ces moutons seraient d'une qualité égale à celle des meilleurs produits de la Boukharie et de l'Afrique du Sud. En fait, à part l'Inde et la Russie, l'Afrique du Sud est un des principaux importateurs de matière première de cette catégorie, utilisée pour le finissage par les fourreurs du pays.

En Palestine, l'industrie de la fourrure a été introduite en 1940, à un moment où cessaient les importations d'Europe, par des spécialistes parisiens, viennois et lépicois de premier ordre. De 1941 à 1946, le chiffre d'affaires, dans cette branche, s'éleva à L.P. 585.000, les exportations ayant atteint la valeur de L.P. 185.000. Il y eut même quelques exportations vers l'Europe ; mais maintenant, l'industrie européenne de la fourrure est en voie de rétablissement, ce qui fait diminuer d'autant les chances que la Palestine avait d'exporter de ce côté-là. La demande sur le marché intérieur a également diminué dans une certaine mesure, une des raisons étant l'exceptionnelle douceur de l'hiver. Dans l'ensemble, cependant, on estime que la dépression est purement passagère.

CENTRE POUR L'ECOULEMENT DES TEXTILES

Vingt-quatre manufacturiers palestiniens de textiles, d'une part, et huit marchands de textiles de l'autre, ont décidé de fonder une Société centrale pour l'écoulement des textiles fabriqués dans le pays.

"Les deux groupes", écrit le "Haboker" de Tel-Aviv qui annonce la nouvelle, "seront enregistrés chacun à part, sous la forme de sociétés figurant chacune avec un capital nominal de L.P. 1.000. Puis sera constituée la société centrale, au capital enregistré de L.P. 100.000, dont la moitié sera à verser subséquent".

"La société centrale fournira la matière première aux ateliers qui lui seront associés. Elle élaborera en outre des plans de production et en surveillera l'exécution. En même temps, elle se chargera d'acheter au moins 25% de la production totale des fabriques affiliées et payera cette marchandise au comptant. Les 75% restants seront écoulés par ses soins d'après le système de la commission, les producteurs recevant des avances de 50% sur la valeur. La société soutiendra de cette façon l'effort des manufacturiers, en les munissant de capital de travail. Elle les encouragera aussi à produire de la bonne qualité, puisque le risque de la vente demeure entier pour les trois-quarts de leurs produits.

Pour réduire les promuits au minimum, la société a l'intention, non seulement de centraliser l'achat des matières brutes, mais aussi d'en assurer la préparation, afin que les producteurs aient uniquement à leur charge le processus de fabrication. Pour la vente, le produit fini portera uniformément une marque indiquant que la société centrale est responsable de sa qualité.

La marchandise, ainsi produite, sera offerte au client par des détaillants liés à la même société, ajoute le "Haboker". Seulement, les commerçants ne se montrent pas disposés à vendre exclusivement les articles qu'elle leur fournira. Bien qu'ils aient le plus grand intérêt à écouler les produits d'une société dont ils sont les associés, ils ne désirent pas être privés du droit de vendre également toute autre marchandise de provenance palestinienne ou étrangère. Sur ce point, les négociations se poursuivent encore.

E.G.

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Syrie

LES GRANDS TRAVAUX D'URBANISME

Dans une récente déclaration à la presse de Damas relative au programme des grands travaux d'urbanisme actuellement en cours, le directeur général des T.P. donne les précisions suivantes:

"Nous venons d'entamer des pourparlers avec l'I.P.C. pour l'agrandissement de la raffinerie de Tripoli. Du temps passera avant d'aboutir à des résultats positifs dans ce sens.

"Le projet d'aménagement du Port de Lattaquieh est toujours à l'étude tandis que celui de l'adduction des eaux de l'Euphrate à la région d'Alep a dépassé le stade préliminaire et nous procéderons bientôt à la mise en adjudication du matériel et de l'équipement nécessaires à la réalisation de ce projet en vue de commencer les travaux dans un proche avenir.

"L'inauguration officielle de l'aérodrome d'Alep aura lieu prochainement, et sitôt la mise sur pied des installations techniques terminée, cet aérodrome deviendra une des plus importantes stations aériennes en Orient.

"L'aérodrome de Mezzé a fait des progrès immenses et est considéré aujourd'hui comme une charnière aérienne internationale".

L'IMPORTATION DES LENTILLES DE TURQUIE

Les commerçants d'Alep viennent de présenter une requête à la Direction du Commerce Extérieur, demandant de les autoriser à importer des lentilles de Turquie, en raison de l'abondance des stocks et de la modicité des prix de cette denrée dans ce pays.

Les commerçants alépins espèrent pouvoir importer 50 tonnes de lentilles de Turquie.

OFFRE DE BATEAUX CANADIENS

Le Gouvernement a reçu des offres d'une importante société canadienne pour la vente d'un certain nombre de bateaux et de cargos destinés au transport des marchandises. Le tonnage de chaque unité est de 3,000 tonnes.

Cette proposition est actuellement à l'étude par les services intéressés.

UN ACCORD AERIEN AVEC LA TURQUIE

Des pourparlers seront bientôt engagés avec les autorités turques en vue de la conclusion d'une convention aérienne, autorisant les appareils de chaque pays à utiliser les aérodromes de l'autre.

LE TRANSPORT DU MATERIEL DE LA TAPLINE

Un arrangement est intervenu entre la Tapline et l'Administration des Chemins de fer pour le transport du matériel de cette compagnie de Beyrouth à Déraa au prix de quinze dollars la tonne. Le poids total du matériel à transporter atteindrait 20.000 tonnes.

Irak

LES ALLOCATIONS DE DOLLARS

Le Ministre des Finances vient d'annoncer que des pourparlers s'ouvriront bientôt entre les gouvernements irakien et britannique pour la fixation des allocations de dollars nécessaires à l'Irak pour payer ses importations des Etats-Unis.

On attend à cet effet l'arrivée à Bagdad au cours de ce mois, d'un expert financier britannique pour engager les pourparlers en question.

Liban

L'ORGANISATION DU COMMERCE DU SUCRE ET DU RIZ

L'arrêté suivant No. 5350 a été pris par le Ministre de l'Economie Nationale du Liban.

Article 1er — Toute personne détenant des quantités de sucre et de riz excédant ses besoins familiaux est tenu d'en présenter une déclaration en double exemplaire avant Vendredi soir 14 Novembre courant dernier délai. Cette déclaration devra spécifier les quantités détenues en ces deux denrées et les prix re vient rendus sur place, et devra être présentée, à Beyrouth, au Chef du Service de la Répression, et dans les Mouhafazats, aux chefs des services du Ravitaillement. Il sera délivré un récépissé conforme.

Art 2. — Tout importateur de riz ou de sucre est tenu de communiquer au Ministère de l'Economie Nationale tous renseignements touchant les quantités acquises antérieurement à la publication du présent arrêté et attendues avant la fin du mois de Novembre, avec indication des quantités, nature, variétés, prix, origine et dates d'arrivée.

Art. 3. — Toute sortie de ces deux denrées des entrepôts douaniers est assujettie au visa du Ministre de l'Economie Nationale ou de son représentant. Tout importateur est tenu de joindre à la déclaration de douane à présenter à la commission de tarification prévue par l'arrêté No. 5348 du 7-11-47, les factures originales et les notes de frais avec toutes les pièces y relatives.

Art. 4 — Le Ministère de l'Economie Nationale à toute latitude de faire l'acquisition des denrées importées ou de les laisser à leurs importateurs pour être vendues aux prix fixés dans les conditions stipulées à l'article 5 ci-bas.

Art. 5 — Les quantités déclarées en exécution de l'article 1er du présent arrêté, de même que celles qui seront laissées à leurs importateurs pour être vendues sous leur responsabilité, ne pourront être mises en vente que sous le contrôle du Ministère de l'Economie Nationale et dans les conditions suivantes:

a) Un registre spécial des ventes journalières, enregistrées sous numéro d'ordre, et visé page par page par le service de Répression à Beyrouth ou les services compétents dans les services compétents dans les autres Mouhafazats, sera constamment tenu à jour et portera indication du nom de l'acheteur, des quantités vendues et des prix encaissés;

b) Des quantités excédant les approvisionnements familiaux pourront être cédées aux commerçants demi-grossistes, et, par ceux-ci, aux détaillants à Beyrouth ou en province, chacun des intéressés étant tenu de se conformer aux conditions de vente stipulées au paragraphe 1er (a) du présent article.

Art 6. — Tout importateur ou grossiste en riz ou sucre est tenu de présenter le deuxième jour de chaque mois, une déclaration exposant le mouvement des achats et des ventes durant le mois écoulé et l'état des stocks.

Art. 7 — Aucune entrée de riz ou de sucre ne sera autorisée, passé le 1er Décembre 1947, si l'importateur n'a pas soumis au préalable au Ministère de l'Eco-

nomie Nationale les quantités qu'il désire importer, le prix, l'origine, et obtenu une licence spéciale d'importation.

Art. 8. — La commission de tarification prévue par l'arrêté No. 5348 du 7-11-47 aura pour mission:

1) — La fixation des prix de vente en gros à Beyrouth et en gros à Beyrouth et en province; toute majoration comportant ou une commission quelconque est formellement interdite;

2) — L'étude et l'examen des propositions d'importation et leur acceptation ou rejet;

3) — L'approbation des déclarations douanières avant leur soumission au Ministre ou à son représentant qui pourront seuls autoriser la sortie de la Douane.

Art. 9 — Des quantités de sucre se trouvant dans les fabriques et dépôts des confiseurs et chocolateries et excédant leurs besoins seront laissées à leur disposition pour assurer la marche de leur entreprise.

Art. 10. — Pour toute convention aux dispositions du présent Arrêté sera punie conformément aux lois en vigueur et en particulier aux stipulations du décret législatif No. 189 du 18-6-42.

Art 11 — Cet arrêté sera exécuté à partir de son affichage.

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie

ge à la porte du Ministère de l'Economie Nationale.

Beyrouth, le 8 Nov. 1947.

Nous lisons dans notre excellent confrère: "Le Commerce du Levant": —

LES REPERCUSSIONS DU PLAN MARSHALL EN SYRIE ET AU LIBAN WASHINGTON ESTIME IMPOSSIBLE LE DETACHEMENT DE LA VILLE LIBANO - SYRIENNE DU FRANC FRANÇAIS

Washington. — Des experts économiques du gouvernement américain ont déclaré au correspondant de l'United Press que le plan Marshall d'aide à la France peut avoir des effets indirects pour la stabilisation de l'économie de la Syrie et du Liban.

En effet, fait-on ressortir à Washington, ces deux pays — la Syrie et le Liban — ont, proportionnellement, un excédent important des importations sur les exportations au point que leur économie a été sérieusement affectée.

Depuis que ces deux Etats ont acquis leur indépendance, la France leur a avancé annuellement plus de 14 millions de dollars pour maintenir leur économie respective à un niveau raisonnable.

Il est douteux que la France pourra continuer longtemps encore à fournir des dollars dans cette proportion pour assurer un équilibre économique, tant que sa position concernant le dollar est aussi critique. Toutefois on pense, ici, que si la France reçoit des Etats-Unis un certain montant de dollars elle pourra alors continuer à assurer la fourniture de dollars à la Syrie et

au Liban, du moins des fournitures à court terme.

Les experts américains déclarent que la crise économique et commerciale de la Syrie et du Liban est due à plusieurs causes:

1 — Les réserves de change se trouvant en France;

2 — Les deux pays depuis leur indépendance, doivent utiliser leurs crédits en dollars pour leurs importations, mais la balance commerciale a été au cours de ces dernières années, particulièrement défavorable, au point qu'ils ont dû faire souvent appel à la France pour la conversion de francs.

De l'avis des financiers américains, il est impossible financièrement, aujourd'hui, pour la Syrie et le Liban, de dissocier leur monnaie du franc français. Depuis que le déficit commercial s'accroît, ces deux pays doivent trouver au dehors un soutien financier pour porter secours à leur économie.

Une des plus grandes ressources de la Syrie et du Liban durant le mandat français consistait dans les dépenses faites par la France soit pour des achats, soit sous forme de traitements et salaires payés aux employés, aux fonctionnaires et aux militaires.

Avant, la guerre, le commerce connut une certaine prospérité, mais la venue de la guerre a complètement stoppé les échanges commerciaux.

Enfin, la cessation, durant la guerre, des envois d'argent des émigrés libanais des Etats-Unis ou des colonies, a contribué à créer un déséquilibre dans les rentrées financières des deux pays.

ECHANGES AVEC LES ETATS-UNIS

La question des échanges commerciaux entre le Liban et les Etats-Unis a fait, l'objet d'une entrevue entre M. Mohammed El-Abboud, Ministre des Finances, et l'Attaché commercial de la Légation américaine.

Faute de dollars, le Liban se trouve actuellement dans l'impossibilité d'importer des marchandises des Etats-Unis. Il serait par contre disposé à y exporter de l'huile et du tabac, en échange de blé. L'Amérique fournirait d'autre part au Liban de l'huile spéciale pour la fabrication du savon.

L'offre libanaise sera étudiée avec attention, a affirmé le délégué américain.

LES DOLEANCES DES LOCATAIRES

Une délégation des locataires vient de présenter une requête au Ministre de la Justice, exposant notamment les doléances suivantes:

1 — Réduction de 50 0/0 des nouveaux loyers.

2 — Création d'une cité ouvrière.

3 — Création d'une banque pour aider les entrepreneurs et constructeurs en leur avançant des crédits substantiels remboursables en tranches de 10 0/0 chaque mois.

4 — Construction d'immeubles de rapport destinés aux classes populaires.

LE NOUVEL OFFICE NATIONAL DU TOURISME

Le Général Nofal, Ministre de l'Economie Nationale, vient de communiquer au Ministre des Finances, pour approbation, un projet de loi portant création d'un Office National du Tourisme doté d'une caisse autonome et jouissant de larges pouvoirs.

UNE SOCIETE ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA ZONE FRANCHE DE TRIPOLI

Un groupe de commerçants et d'industriels tripolitains a tenu une réunion au cours de laquelle il a été décidé la création d'une société nationale pour l'exploitation et l'administration de la zone franche que le Gouvernement envisage de créer à Tripoli.

Les fondateurs de la Société, au nombre de vingt, ont chargé une commission spéciale composée de MM. Nejib Mounla, Rafaat Awayda, Hamid Mouawad Michel Moufarrege, Boutros Khoury, Rouhi Alameddine, Toufic Barache, Michel Birt, Hassan Barakat et Amado Chalhou, pour procéder aux formalités nécessaires à la création et à l'administration provisoires de cette nouvelle institution.

LES ORANGES LIBANAISES EN SYRIE

Il ressort d'un rapport établi par le Ministère de l'Agriculture que les oranges libanaises trouveraient en Syrie un débou-

ché intéressant, si le Gouvernement Syrien renonçait à se ravitailler en Palestine comme c'est le cas jusqu'à présent.

Des contacts seront engagés en ce sens avec les autorités syriennes pour obtenir un arrangement devant permettre l'écoulement en Syrie d'importantes quantités d'oranges libanaises.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE AU LIBAN AU 31 OCTOBRE 1947

	Livres Libanaisés
Encaisse Métallique	3.706.607
En Francs	153.662.514
Avances à l'Etat	1.630.879

Total de la Couverture 159.000.000

Montnat de la Circulation 159.000.000

contre 152 millions au 15 Octobre 1947.

LA TAPLINE AVANCERAIT 40.000 DOLLARS PAR SEMAINE

Les pourparlers engagés avec la Tapline pour la fourniture à la Syrie et au Liban des dollars nécessaires à l'importation des marchandises essentielles seraient sur le point d'aboutir. Lors d'une récente conférence de presse M. Mohammed El-Abboud, Ministre des Finances, a annoncé en effet que la compagnie américaine semble disposée à avancer aux deux pays 40 à 50.000 dollars par semaine, dont 16.000 pour le Liban.

LAURIOL

Le savon de la jeunesse au parfum du Printemps

Gravure sur verre

Miroirs sur commande

N. ANTHOPOULO

ARGENTURE - BISEAUTAGE
POLISSAGE
GLACES DE COULEUR

22 rue Zafarani (Bab el Chaarieh)
Tél. 50794 - Le Caire

LE CANADA ET LA SITUATION MONDIALE DU PAPIER-JOURNAL

I — LA SITUATION MONDIALE

DANS le domaine industriel, sans doute, l'un des principaux problèmes nécessitant une solution hâtive est-il celui que pose la pénurie de papier-journal qui sévit dans le monde à l'heure actuelle. L'été dernier, cette question a été abordée à Paris par l'organisme économique, social et culturel des Nations Unies. Les délégués ont concentré leur attention sur les moyens d'accroître les disponibilités des pays les plus sévèrement atteints, disponibilités dont l'insuffisance handicape sérieusement la diffusion de l'information et le développement de l'édition.

L'exposé suivant, qui tire ses renseignements d'un rapport récemment publié par l'Association canadienne du papier-journal est destiné à mettre en lumière l'écart entre les besoins requis et la capacité de production dans le monde, ainsi que les perspectives d'avenir dans ce secteur.

I. — Capacité mondiale, besoins, disponibilités

L'EXAMEN des fluctuations du niveau de la production et de la demande de papier-journal au cours des dix dernières années révèle que la première a considérablement diminué depuis la période d'avant-guerre, alors que la seconde a augmenté, évolution en sens contraire qui se traduira cette année par une carence de papier-journal dépassant le chiffre de 1.000.000 de tonnes.

Alors qu'en 1939 la capacité de production mondiale se chiffrait par 10.443.000 tonnes, soit environ 2.400.000 tonnes de plus que la moyenne des besoins d'avant-guerre, en 1946, elle est tombée à 7.120.000 tonnes, pour remonter ensuite légèrement la pente et atteindre 7.669.000 tonnes en 1947, tandis que la demande pendant ces deux années s'est étagée à 8.375.000 et 8.820.000 tonnes respectivement.

II. — Répartition des exportations de papier-journal en 1946

EN 1946, le Canada, qui a fabriqué 58 o/o de la production mondiale de papier-journal (37 o/o en 1939), a exporté 85 o/o de sa production au Etats-Unis, 5 o/o ont été dirigés vers l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, alors que la Grande-Bretagne n'a reçu que 97.000 tonnes. L'Asie, l'Union Sud-Africaine et les autres pays de l'Afrique du Sud n'ont obtenu que 47.000, 27.000 et 5.000 tonnes respectivement. Quant à la production de Terre-Neuve, ce sont les Etats-Unis qui en ont reçu la majeure partie, le reste ayant été exporté vers l'Australie, le Mexique et l'Argentine. Tandis que le gros de la production du continent américain a été absorbé par les Etats-Unis, la production suédoise a été dirigée principalement vers l'Argentine, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Quant à la production finlandaise, c'est la Russie qui se vit accorder la part du lion. Enfin, c'est l'Argentine qui s'est vue attribuer la majeure partie des exportations norvégiennes, les deux autres principaux clients de la Norvège ayant été le Danemark et la Chine.

A la lumière de cette esquisse, l'on voit que le gros de la production de papier-journal, l'année dernière, a été réparti entre un nombre de pays relativement faible, la principale cause de cette conjoncture étant l'absence de certaines sources d'approvisionnements par suite de la guerre.

Dans combien de temps la capacité productive de l'outillage existant sera-t-elle susceptible d'être mise entièrement à profit? C'est là matière à conjoncture. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'à la lumière de la situation actuelle, la pénurie de papier-journal, bien qu'elle deviendra de moins en moins critique, paraît devoir subsister jusqu'en 1950.

II — L'INDUSTRIE CANADIENNE

DE toutes les industries canadiennes, aucune ne contribue autant à la prospérité du pays que celle de la pâte à papier et du papier-journal. Non seulement elle constitue la principale entreprise manufacturière du Canada, mais elle se range parmi les plus importantes entreprises du monde entier. La production de ses 109 moulins à papier répartis à travers le pays qui atteint 4.350.000 tonnes par année est quatre fois supérieure à celle de tout autre pays et équivaut à la production des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Suède, de la Norvège et de la Finlande réunis.

Particulièrement remarquable a été la rapidité du développement industriel dans ce secteur. Alors qu'au tournant du siècle, le rendement financier de cette industrie, dont les produits ne franchissaient pas les frontières du pays, s'étagait à 8 millions

de dollars, en 1946 les exportations de pâte à papier et de papier-journal vers les Etats-Unis à elles seules ont rapporté 325 millions de dollars au trésor canadien.

Vu la prospérité d'après-guerre dont jouit cette industrie par suite d'une demande sans précédent, certains industriels se préparent à consacrer plusieurs millions de dollars à la construction de nouvelles routes en vue d'exploiter une partie des régions encore vierges. D'autres par contre font preuve d'une grande circonspection devant une question qu'ils considèrent énigmatique: l'industrie du papier-journal connaît-elle une activité normale ou bénéficie-t-elle d'un "boom" qui appellera sinon une dépression tout au moins une "récession" selon le terme fréquemment prononcé sur le continent américain? Si l'on examine les chiffres d'exportation précités, on conçoit que la prospérité de cette industrie canadienne dépend principalement de la situation économique du "client U.S.A.", 80 o/o de la production du Canada étant consommée par ce pays. Pour le moment, aucun indice ne laisse prévoir que les besoins américains accuseront une baisse tout au moins d'ici un avenir lointain. Les exportations de papier-journal vers les Etats-Unis pendant les sept premiers mois de l'année courante ont même enregistré une hausse de 30.000 tonnes par rapport à la période correspondante de 1946 et les exportations de pâte à papier une augmentation dont la moyenne annuelle se chiffre par 300.000 tonnes.

Quant à la Russie, peut-elle devenir un concurrent sérieux pour le Canada en tant que premier pays du monde par son potentiel forestier? Les milieux compétents ne le pensent pas. Signalons que la Russie importe à l'heure actuelle la majeure partie de la production finlandaise, parce qu'elle ne peut subvenir à ses propres besoins.

Jean Grand-Landau.

(AFP).

Que vaut le yen ?

LE yen japonais n'a actuellement aucune valeur sur le marché international. Il n'est pas coté. De plus, toute conversion de yens japonais en une monnaie étrangère quelconque est interdite au Japon par les autorités d'occupation.

Pour éviter toute confusion, il est important de souligner que le taux fixé par les autorités d'occupation — ce taux était de Y. 15 pour US\$ 1 au début de l'occupation, et passa au mois de mars dernier à Y. 50 pour US\$ 1 — n'est pas un taux de change, mais uniquement un taux de conversion du dollar en yen. Ce taux fut fixé dans le seul but de permettre au personnel allié d'acquiescer des devises japonaises pour ses menues dépenses au Japon. Mais, nous le répétons, ce taux est un taux de conversion et ne fonctionne qu'à sens unique: aucun yen même acquis précédemment par une conversion de dollars, ne peut être converti en dollar.

Parallèlement à ce taux de conversion du dollar en yens fixé par les autorités d'occupation, les chancelleries des diverses missions — c'est-à-dire des ambassades et légations — qui se trouvent à Tokio, fixèrent pour leur propre usage un taux de "change" entre le yen et la monnaie de leur propre pays. C'est ainsi que le taux de chancellerie pratiqué à la mission française est de frs 2 pour Y 1. Inutile d'ajouter

qu'un pareil taux n'est souvent qu'un jeu d'écritures et permet aux diverses chancelleries étrangères de simplifier leur comptabilité en ramenant les yens dans la colonne de leur propre devise.

Ni le taux des chancelleries, ni le taux de conversion du dollar en yens fixé par les autorités d'occupation, ne tient compte de la valeur réelle du yen japonais. Les autorités d'occupation, en fixant au mois de mars dernier le taux de conversion à sens unique à 50 yens pour un dollar, ont surtout voulu empêcher les troupes d'occupation de faire des achats massifs de yens et de contribuer ainsi à accélérer l'inflation de la monnaie japonaise, achats massifs qu'aurait provoqués un taux tenant compte de la valeur réelle du yen.

VERS UN TAUX D'ECHANGE OFFICIEL

LA nécessité de fixer un taux officiel d'échange entre le yen japonais et les autres devises étrangères, notamment le dollar, se fait sentir de plus en plus fortement depuis que le commerce extérieur privé a repris au Japon et que les représentants des maisons de commerce étrangères sont arrivés à Tokio pour négocier des contrats avec les maisons de commerce japonaises.

Le système adopté provisoirement en attendant qu'un taux

NECESSITE D'UN CERTAIN DIRIGISME EN EUROPE

PARMI les reproches que font à l'Europe, et à la France en particulier, certains Américains et, notamment, certains membres du Congrès, un de ceux qui nous paraissent le plus injustes est celui d'avoir renoncé délibérément à la libre entreprise, de favoriser volontairement l'intervention de l'Etat dans les affaires.

La question n'est pas de savoir s'il est plus agréable de vivre en économie libre plutôt qu'en économie dirigée. Elle n'est pas davantage de discuter des inconvénients ou de l'intérêt philosophique du libéralisme ou du dirigisme. Elle se réduit à ceci: le système économique dit libéral est-il applicable dans les circonstances actuelles, aussi bien, d'ailleurs, sur cette rive de l'Atlantique que sur l'autre?

La réponse ne paraît pas douteuse, si l'on observe ce qui se passe aux Etats-Unis mêmes où la liberté totale de l'entreprise, quoi qu'en disent ou écrivent certains, est désormais un mythe.

Chacun sait, malgré les déclarations en sens contraire des théoriciens de l'école libérale, en France, et de ceux qui nient l'évidence, que "le libre jeu des lois naturelles" n'est plus respecté aux Etats-Unis.

L'or, base de tout le système, et de toutes les monnaies qui, théoriquement, vaut 35 dollars l'once, est acheté à ce prix par les banques fédérales, mais non pas vendu. Parce que, en réalité, il vaut sensiblement davantage. Il y a un marché noir de l'or à New-York tout comme il y en a un à Paris. Et le prix officiel de l'or ne résulte aucunement du libre jeu de l'offre et de la demande.

CONTROLE DES PRIX ET LIBERTE DES ECHANGES

Chacun sait également ce qu'il en est du contrôle des prix sur les territoires des USA. Sa suppression au printemps 1946 s'est révélée désastreuse. Les prix ont monté en flèche et la situation des salariés, surtout celle des employés de bureau, s'aggrave chaque mois. Leur pouvoir d'achat est actuellement plus faible qu'en 1939. Aussi est-il question — et de plus en plus — de rétablir le contrôle et la répartition.

Quant à la liberté des échanges internationaux — autre principe essentiel du libéralisme — son retour s'éloigne chaque jour davantage. Dans le même temps que les Américains le réclament à cor et à cri, ils refusent de supprimer (et même augmentent) les taux prohibitifs à l'entrée, chez eux, de marchandises étrangères et, notamment, de produits comme les vins et les textiles français.

On ne saurait passer sous silence, enfin, des entreprises d'Etat américaines comme celles de la Tennessee et les projets d'étendre ce genre de sociétés (dont le succès est évident) à d'autres réalisations, en particulier à la régularisation du Mississippi, qui, à elle seule, va représenter une dépense de l'ordre de deux milliards de dollars. Parler, dans ces conditions, du maintien du libéralisme aux USA, ne peut être tenu pour sérieux.

Mais il y a plus. Si la France et l'Europe occidentale entrent de jour en jour davantage dans la voie de l'économie dirigée c'est, on doit le souligner, sur l'insistance même du Département d'Etat.

La suggestion (appelée incorrectement "plan", du Secrétaire d'Etat Marshall), faite à Harvard, le 5 juin dernier, est d'abord, que les Européens s'entendent et s'organisent en vue d'une aide mutuelle, avant que les Etats-Unis interviennent et leur apportent les capitaux qui leur manquent.

Comme le rappelle John Mac. Cloy, Président de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, dans son dernier rapport, une telle entr'aide exige, d'abord, un planning solide et détaillé, la création de contrôles gouvernementaux loyaux et efficaces.

CARENCE DE DOLLARS

Ce n'est pas tout encore. Quelle que soit l'aide des Etats-Unis, les pays de l'Europe Occidentale n'auront pas assez de dollars pour acheter tout ce qu'ils voudraient acheter. Ils devront donc effectuer un choix dans l'emploi de ces dollars. Ce choix ne peut être effectué que par les gouvernements. Choisir, cela signifie éliminer certains produits, supprimer certaines usines, et, à l'inverse, activer certaines productions, favoriser certaines entreprises.

A l'échelle de l'individu, cela suppose de singulières restrictions dans la liberté d'acheter, de vendre, d'entreprendre et même d'opter pour telle ou telle profession. La Grande-Bretagne, on le sait, va jusqu'à prévoir des réquisitions et des déplacements de main-d'oeuvre. Et ces restrictions à la liberté individuelle sont, en effet, inspirées par les USA.

Dans ces conditions, les Européens, et les Français en particulier, n'ont-ils pas le droit d'être surpris par les reproches venant de leurs amis d'outre-Atlantique en ce qui concerne le mode de gestion de leurs affaires et les entraves apportées chez eux à la liberté d'entreprendre?

Jacques GASCUEL

en Japonais ?

Le change soit fixé, ne va pas sans difficultés. Le principe est le suivant: les Américains fixent le prix en dollars que devront payer les acheteurs étrangers. Ce prix est censé correspondre au prix mondial, mais s'il est facile de déterminer le prix mondial du blé ou du caoutchouc, il est par contre malaisé de fixer le prix de certains articles de bazar, et en plusieurs cas, les Américains ont dû se contenter dit-on, de consulter les catalogues des grands bars des Etats-Unis). Les prix en dollars ne sont donc pas ceux qui fixeraient sans doute les Japonais si on laissait jouer la loi de la concurrence. D'autre part, les prix en yens que reçoivent les vendeurs japonais correspondent, dans l'ensemble, au prix de production augmentés d'un certain bénéfice. Mais il faut remarquer que beaucoup des marchandises qui ont été ainsi vendues depuis le 1er septembre dernier faisaient partie de stocks accumulés avant et pendant la guerre. Les prix actuels de production seraient beaucoup plus élevés.

Les prix ayant été ainsi fixés en dollars et en yens, on a voulu expérimenter le système et voir quel volume de marchandises pourrait être échangé.

En bout d'un mois et demi d'expérience, on a constaté que le volume était encore insuffisant pour donner une idée exacte de la valeur du yen par rapport à celle du dollar.

Selon les dernières informations fournies par le milieu du GHQ, un taux de change serait très prochainement fixé et concernerait d'abord uniquement les exportations. Il serait provisoire et l'on tiendrait compte des premiers résultats pour fixer le taux définitif.

Un autre facteur qui va jouer peut-être plus fortement encore que la nécessité de permettre à la reprise du commerce extérieur de fonctionner normalement, c'est l'arrivée prochaine au Japon des représentants des banques américaines dans le but d'investir des capitaux au Japon. Ces "investors" voudront sans doute savoir combien on leur permettra d'investir de yens pour un dollar, et il est probable que le taux du change sera fixé avant leur arrivée et pour leur arrivée.

Quoi qu'il en soit, le taux de change du yen sera de beaucoup supérieur au taux de conversion à sens unique actuellement fixé par les autorités d'occupation.

Il va sans dire que le taux de change une fois fixé, sera sujet à des fluctuations en raison de l'instabilité de l'économie japonaise.

(AFP)

Léon PROU.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LE STANDARD DE VIE EN TURQUIE

Malgré tous les efforts déployés au cours des dernières années par le gouvernement turc pour développer son économie et améliorer le standard de vie des habitants, le revenu annuel du citoyen turc demeure un des plus bas des pays européens.

Les récentes estimations indiquent qu'il est de 71.9 dollars, alors qu'en France il est de 212, en Grande-Bretagne de 681, en Suède de 741 et aux Etats-Unis de 1.264.

De 1936 à 1944, l'amélioration du standard de vie a été assez faible, 6 o/o environ et le revenu national ne s'est accru que dans des proportions sensiblement les mêmes.

C'est toujours l'agriculture qui représente le pourcentage le plus élevé (44 o/o environ); le commerce a passé par contre de 26 o/o en 1942 à 30 o/o en 1944, et l'industrie de 9 à 20 o/o, ce qui montre la place grandissante qu'elle occupe maintenant dans l'économie du pays et les résultats auxquels sont parvenus les efforts de l'Etat et de l'initiative privée dans ce domaine.

LES RENTREES DES DOUANES BRITANNIQUES

Au cours de l'exercice 1946/47, le Trésor britannique a perçu en droits de douanes et accises un total de 1.184 millions de livres sterling contre 1.111 millions pendant l'exercice précédent et 340,5 millions en 1938/39.

L'INDUSTRIE DE LA TAILLE DU DIAMANT AU LIBAN

On annonce la constitution d'une société en vue de la création d'une industrie de la taille du diamant. Pour permettre à cette nouvelle entreprise, la première de son genre au Liban et en Syrie, de travailler dans des conditions favorables, des démarches seraient faites auprès du gouvernement pour exonérer le diamant brut des taxes douanières très lourdes actuellement en vigueur.

LA NAVIGATION COMMERCIALE HOLLANDAISE

Par suite de la guerre, la flotte marchande des Pays-Bas a perdu la moitié de son tonnage, soit 1.5 millions de tonnes. Dès la libération, on procéda au remplacement des navires perdus.

Les chantiers furent réparés et malgré la pénurie générale de matériaux et d'outils, ils présentèrent rapidement l'aspect d'une nouvelle activité.

En 1946, la flotte s'est accrue de 44 navires neufs (133.500 tonnes de registre brutes), dont 25 ont été livrés par les Etats-Unis, 6 par la Grande-Bretagne et 2 par le Canada.

Onze navires ont été construits dans le pays même, dont un paquebot à moteurs. En outre on a acheté 32 navires étrangers, tandis que 10 navires ont été attribués par la commission des réparations.

LA CONSOMMATION DU COTON AUX ETATS-UNIS

Le Bureau américain des Statistiques signale que les usines aux Etats-Unis ont consommé en octobre 826.216 balles de coton contre 727.448 en septembre et 933.615 en octobre 1946. La consommation pour les 3 mois terminés le 31 octobre : 2.264.265 contre 2.609.044 pour les mois correspondants en 1946.

LE LIBAN N'IMPORTE PLUS DE L'ESSENCE SOVIETIQUE

Aucune demande syrienne d'essence n'a été passée depuis le mois de juillet en URSS, le gouvernement soviétique exigeant le paiement en dollars.

Deux compagnies avaient importé au début de l'année certaines quantités d'essence soviétique dont le prix fut payé en sterling.

LES INDICES DES PRIX EN FRANCE

Les indices des prix pour le mois d'octobre font apparaître une hausse sensible tant sur les prix de gros que sur les prix de détail. Il est à noter toutefois que la hausse est plus importante sur ces derniers qui passent de 1.157 en septembre à 1.268 en octobre que sur les prix de gros qui n'atteignent que 1.122 en octobre contre 1.096 en septembre.

Depuis le début de l'année, l'indice général des prix est en hausse de 48 o/o. Cette progression est surtout imputable à la hausse des produits alimentaires (légumes secs, oeufs, vins, lait, beurre et fromage).

UN EMPRUNT BELGE

En vue de financer la réparation des dommages de guerre, M. Eyskens, ministre des Finances belge, a annoncé le lancement d'un emprunt de 3.5 milliards de francs. Cet emprunt sera mis en souscription le 1er décembre 1947.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANCAISE

En 1938, la moyenne mensuelle de production était de : 15.200 pour les voitures de tourisme.

4.410 pour les camions.

1.870 pour les camionnettes.

470 pour les véhicules divers.

En 1946, cette production n'était plus que de 2.536 pour les voitures de tourisme et l'indice général s'inscrivait à 62,7 o/o de celui de 1938.

En septembre 1947, l'industrie automobile française semble prendre un nouvel essor et s'inscrit à 90,5 de celle d'avant-guerre comme l'indique le tableau ci-dessous :

Voiture de tourisme : 7.284.

Camions : 3.488.

Camionnettes : 3.024.

Tracteurs : 314.

Divers : 51.

L'INDUSTRIE FRANCAISE DU PAPIER ET DU CARTON

La consommation de papier d'emballage et impression écrite est en nette augmentation depuis le début de l'année; celle des papiers minces et spéciaux est au contraire en régression. Il est difficile de préciser celle des cartons car, depuis le 1er juillet, la vente en est libre sur tout le territoire.

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

Les derniers chiffres connus avec précision sont ceux de septembre. Ils révèlent une augmentation générale de la production par rapport à celle du mois précédent et un accroissement encore plus net par rapport à la moyenne mensuelle de 1946.

Par rapport à la moyenne mensuelle de 1938, la production de septembre paraît en léger déficit sauf pour les chaux grasses et l'acide sulfurique dont la fabrication n'arrive pas à retrouver le rythme d'avant-guerre.

LES EXPORTATIONS FRANCAISES D'OBJETS FABRIQUES

Depuis quelques mois, une diminution sensible et continue est constatée dans les exportations françaises d'objets fabriqués. Les régressions les plus importantes portent sur l'industrie chimique, l'industrie mécanique, l'industrie textile et l'industrie du caoutchouc, donc sur les industries lourdes.

En revanche, les industries légères et notamment les industries de luxe, ne subissent que des fléchissements variant de 14 à 20 o/o. Le tableau ci-dessous indique poste par poste, l'évolution constatée au cours des quatre derniers mois.

AU SUJET DE LA REVISION DES TARIFS DOUANIERS

Dans une déclaration relative à la révision des tarifs douaniers mondiaux que publie le Bureau de Presse des Nations Unies, où il est dit que "16 pays et des groupes commerciaux de plus de la moitié du monde sont intéressés aux 123 accords commerciaux conclus au cours de la session de Genève du Comité préparatoire à l'Organisation du Commerce International", on lit notamment :

"L'importance des résultats obtenus à Genève pour le commerce international peut-être mesurée par le fait que les pays signataires de l'acte final du 30 octobre 1947 se partageaient en 1938 environ 15.600.000.000 de dollars dans le commerce de celui-ci évalué à 24 milliards de dollars.

L'objet des négociations à Genève, ajoute la déclaration, était d'atteindre le but proposé dans le projet de Charte de l'Organisation du Commerce International, tendant à réduire sensiblement les tarifs et autres charges qui pèsent sur les importations et exportations, et à éliminer les préférences sur une base réciproque et mutuellement avantageuse".

La déclaration souligne les termes "réciproques et mutuellement avantageuses", et déclare qu'ils signifient qu'il ne fut demandé à aucun pays de faire des concessions unilatérales à d'autres sans compensations adéquates".

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le 1er Novembre 1947.

Céréales

● Aux Indes, déaprès la direction générale du Ravitaillement alimentaire, les prévisions sont mauvaises et le resteront jusqu'à l'arrivée de la prochaine récolte sur le marché. Celle-ci est d'ailleurs de 15 0/0 inférieure à la moyenne. En outre les importations pour le mois d'octobre n'atteindront que 240.000 tonnes.

Une nouvelle diminution des rations journalières des céréales de base est annoncée à Delhi, celles-ci devant être abaissées de 340 à 285 gr. D'après le ministère du Ravitaillement de la province de Madras, sur les 268.000 tonnes de riz que celle-ci doit tirer de ses propres ressources dans les deux ou trois semaines qui suivront, 23 0/0 seulement lui sont assurées.

● Les céréales étaient en forte baisse le 24 octobre à Chicago par suite de la convocation du Congrès. Ces baisses sont de 3 1/2 cents pour le blé et de 4 7/8 cents pour le maïs.

Dattes.

● Les prix limites de vente des dattes d'Afrique du Nord sont fixés comme suit, aux 100 kilogrammes nets, marchandise logée en caisse d'origine, emballages perdus, sur wagon départ port métropolitain:

Dattes d'Algérie ou de Tunisie "Consommation", 9.000 francs; Allight, 6.680 francs.

Ces prix comprennent la marge de l'importateur calculée sur une taxe de marque de 4 p. 100 sur les transactions incluse.

Pour l'application des dispositions du présent arrêté, sont considérées comme dattes "Consommation" les dattes d'un poids minimum de 5 grammes l'une, grasses et homogènes.

Elles doivent être propres, saines, entières, exemptes de parasites, maladies ou lésions graves occasionnées par les insectes ou intempéries.

A titre de mesures accessoires:

1) Sont interdites dans la métropole la vente des dattes communes et la mise à la consommation en l'état des écarts de triage;

2) Tous les colis de dattes importées d'Afrique du Nord doivent obligatoirement porter:

a) L'indication du produit et de son origine, ainsi que la mention "Consommation" ou "Allight";

b) L'indication du nom et de l'adresse du conditionneur;

3) Les détaillants en dattes sont tenus de présenter les marchandises pour la vente dans leur emballage d'origine.

Les taux limites de marque dans le commerce des dattes sont fixés comme suit: grossiste, 5 p. 100; détaillant, 13 p. 100.

Riz

● La récolte de riz a commencé dans les fermes collectives de l'Asie centrale et du Kouban. Le rendement dans beaucoup de fermes atteindrait 16 tonnes à l'acre (l'acre: 4.047 m²). La superficie plantée de riz a augmenté de 37.000 acres, soit 15.000 ha environ, par rapport à l'année dernière. De nouvelles zones sensiblement plus septentrionales pourront être cultivées en riz grâce à des variétés spécialement adaptées à ces régions. La superficie totale atteindrait 186.000 acres soit 75.100 ha. Grâce aux nouvelles méthodes culturales un rendement de 2,4 tonnes à l'acre pourrait être atteint.

● Les Dominions indiens, la Malaisie et les Indes Néerlandaises espèrent que les livraisons de riz des Philippines seront augmentées: une avance de 7.500 tonnes leur a été déjà faite le mois dernier. D'après le communiqué publié à l'issue de la conférence mensuelle des officiers de liaison du Sud-Est Asiatique,

le montant des nouveaux prêts sera fixé, après le relevé des stocks de riz actuellement existants au Siam et en Birmanie. Le délégué birman a précisé que son pays était capable de fournir 1.500.000 tonnes l'année prochaine.

● L'Australie ayant avisé la Malaisie qu'elle pourrait lui fournir 100.000 tonnes de riz dans les trois années qui suivront si des marchés pouvaient lui être garantis, celle-ci n'a pas pu s'engager. L'I.E.F.C. (International Emergency Food Council) a envisagé de réduire les allocations de la Malaisie en provenance de pays comme la Birmanie et le Siam. L'union malaise estime que 322.450 ha. pourront être cultivés en paddy en 1947-48 soit 26.900 ha. de plus qu'en 1946-47.

● En Malaisie, la récolte de riz en cours est supérieure de 20 0/0 à la précédente. Le gouvernement a acheté 50.000 tonnes de la dernière récolte et prévoit d'autres achats. On souligne qu'aucun relèvement des rations actuelles n'est prévu. Le ministère de l'Agriculture estime que 322.456 ha. pourront être cultivés en paddy en 1947-48 contre 295.563 ha. au cours de la campagne précédente. Diverses mesures ont été prises pour accroître la production.

● Le gouvernement japonais a décidé de tripler le prix du riz à partir du 1er novembre. Le prix du riz au marché noir sera cependant encore dix fois supérieur au nouveau prix officiel.

Sucre

● Dix-sept gouvernements ont accepté de prolonger pour un an l'accord international du sucre, signé à Londres le 6 mai 1937, annonce-t-on à Londres ce soir. L'Union Soviétique, l'une des 18 signataires du protocole de 1937, n'a pas apporté cette fois sa signature.

Parmi les dix-sept pays figurent la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Belgique, la Tchécoslovaquie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Brésil et le Pérou.

● Le prix du sucre en France va être fixé vraisemblablement à 58 fr. le kilo avec de légères variations, suivant les régions.

Le nouveau prix sera appliqué à partir du 1er novembre, date à laquelle la ration est portée de 500 à 700 grammes. Rappelons que le prix actuel est d'environ 37 francs.

Vin.

● La production de vin du Sud australien pour 1947 atteindra 966.000 hectolitres d'après les statistiques gouvernementales qui se sont basées sur le rapport de 98 0/0 environ des producteurs.

Le vin subira une augmentation de 50 0/0 au Maroc à partir du 29 octobre.

Extrait des "Marchés Coloniaux".

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 62187 - LE CAIRE

ADMINISTRATION DES POSTES D'EGYPTE

TABLEAU MENSUEL

MOIS DE NOVEMBRE 1947

L'Administration des Postes regrette, vu les circonstances actuelles, de ne pouvoir continuer jusqu'à nouvel avis à publier le Tableau Mensuel des départs et arrivées des principales malles de l'étranger, avec les détails qui y figuraient précédemment. De plus, par suite de l'état épidémique actuel en Egypte et vu les modifications continuelles dans les itinéraires des avions et la suspension provisoire par quelques Compagnies de Navigation Aérienne des vols de leurs avions pour certains Pays, les correspondances-avion adressées à ces Pays ou en transit seront, comme mesure temporaire, acheminées sur leur destination par la voie ordinaire (terrestre ou maritime) toutes les fois que des avions d'autres Compagnies (utilisés par la Poste) n'existent pas pour leur transport.

Au cas où il se trouve des avions d'autres Compagnies qui transportent le courrier aux dites destinations, ces correspondances leur seront confiées à condition que l'affranchissement y opposé le permette sinon elles seront expédiées par la voie ordinaire.

Cette mesure sera appliquée à titre provisoire jusqu'au moment où les avions reprendront leurs vols d'après l'itinéraire normal. Il est recommandé, toutefois, au public de déposer son courrier au fur et à mesure pour qu'il puisse être acheminé par le premier départ disponible.

(1) Des lettres-cartes avion à destination des pays suivants sont acceptées pour transmission par avion. Ces lettres-cartes sont mises en vente aux bureaux de poste au prix de 30 millièmes par lettre-carte y compris l'affranchissement. Elles ne peuvent être acceptées à la recommandation ni contenir des annexes:

(2) Les lettres-cartes pour les Etats-Unis d'Amérique sont admises à raison de 35 m/ms. l'une. Celles en vente affranchies à base de 25 m/ms. peuvent être utilisées à cet effet en y apposant un timbre supplémentaire de 10 m/ms.

Europe	Afrique	Afrique (suite)	Asie	Amérique	Australie
Grande-Bretagne.	Abyssinie.	Seychelles (Iles).	Aden.	Canada.	Australie.
Irlande.	Côte d'Or.	Sierra Leone.	Ceylan.	Terre-Neuve.	Nouvelle-Zélande.
Malte.	Cyrénaïque.	Somalie ital. (ex).	Inde britannique.	Etats-Unis d'Amérique.	Territoires du Pacifique du Sud-Ouest.
	Erythrée.	Soudan.	Iraq.		
	Gambie.	Tanganyika.	Iran.		
	Kenya.	Tripolitaine.	Kuwait.		
	Maurice (Ile).	Uganda.	Liban.		
	Nigéria.	Union de l'Afrique du Sud.	Palestine.		
	Nyassaland.	Zanzibar.	Syrie.		
	Rhodésie du Nord.		Transjordanie.		
	Rhodésie du Sud.				

(2) Les correspondances-avion à destination des pays suivants sont transportées par les avions jusqu'au port aérien d'escale moyennant la surtaxe aérienne indiquée en regard de chaque pays en sus de l'affranchissement ordinaire selon la catégorie des correspondances:

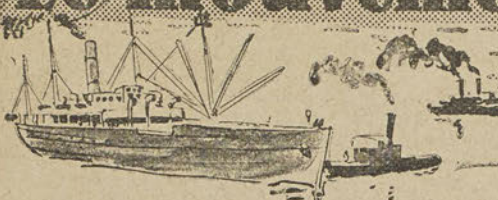
Les correspondances aériennes doivent être déposées à la Poste le jour qui précède le départ de l'avion.

AVIONS UTILISES

Destinations	Jours de départ des avions	Destinations	Jours de départ des avions
Misr		Birmanie, Malaisie	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Palestine, Transjordanie	Chaque jour.	Indo-Chine, Hong-Kong ...	Lundi.
Syrie	Dimanche, Jeudi.	Indes Néerl. et Australie ...	Mardi, Jeudi, Samedi.
Iraq	Samedi, Mardi, Mercredi.		
Chypre			
Iraq Airways		T.W.A.	
Iraq	Dimanche, Mercredi.	Grèce	Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.
Sabena		Italie	Mardi, Jeudi, Vend., Sam., Dim.
Belgique	Mercredi.	Espagne, Portugal	Lundi, Jeudi, Samedi.
Swiss Air		France	Mardi, Jeudi, Vendredi, Dimanche
Suisse	Jeudi.	Suisse	Mardi, Jeudi.
B.O.A.C.		Amériques (sauf Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.
Bulgarie, Roumanie, Turquie	Lundi, Mercredi, Vendredi.	Algérie, Tunisie	Lundi.
Grèce	Vendredi.	Arabie Séoudite	Mardi, Samedi.
Malte	Mardi, Vendredi.	Inde Brit., Golfe Iranien ...	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche.
Rhodes	Mardi, Samedi.		
Europe (autres pays)	Chaque jour.	Air France	
Lybie	Chaque jour sauf Mercredi.	France	Dimanche, Mardi, Mercr., Vendr.
Afrique Occidentale	Lundi, Mercredi.	Italie	Dimanche, Mercredi.
Afrique Centrale	Samedi, Dimanche, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi.	Algérie, Tunisie, Maroc ...	Mardi, Vendredi.
Afrique Orientale	Samedi, Mardi.	Madagascar, Iles Réunion et Ile Maurice	Mercredi.
Afrique du Sud	Dimanche, Mardi, Mercredi, Vend.		
Soudan	Chaque jour.	Czechoslovak Airlines (C.S.A.)	
Abyssinie	Lundi, Vendredi.	Europe	Lundi.
Aden, Erythrée	Dimanche, Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi.		
Destinations	Jours de départ des avions	Séoudi Arabian Airline (S.A.A.)	
Arabie Séoudite	Dimanche, Jeudi.	Arabie Séoudite, Golfe Iranien	Samedi, Mardi.
Indes	Chaque jour.		

Pays de destination	Surtaxe aérienne par 10 grs. Mill.	Observations	Ligne utilisée (v. page préc.)	Pays de destination	Surtaxe aérienne par 10 grs. Mill.	Observations	Ligne utilisée (v. page préc.)
EUROPE							
Albanie	—	Voir Italie		Soudan Franç.	30		B.O.A.C.
Allemagne	35		B.O.A.C.	Tanganyika	30		"
Autriche	35		"	Togo	30		"
Belgique	20*		Sabena	Tripolitaine	30		"
Belgique	35		B.O.A.C.	Tunisie	10		T.W.A.
Bulgarie	30		"	Tunisie	10		Air France
Chypre	s. surtaxe		Misr	Uganda	30		B.O.A.C.
(Lettres et cartes postales)	aérienne			Union de l'Afrique du Sud	30		"
Corse	—	Voir France		Zanzibar	30		"
Danemark	35		B.O.A.C.	ASIE			
Dantzig	20*		C.S.A.	Aden	30		B.O.A.C.
Espagne	20		T.W.A.	Afghanistan	30		"
Estonie	20*		C.S.A.	Arabie Séoudite (Dhahran)	10		T.W.A.
Finlande	40		B.O.A.C.	Arabie Séoudite (Dhahran)	30		B.O.A.C.
France et Monaco	20		T.W.A.	Arabie Séoudite (Dhahran)	10		S.A.A.
France et Monaco	20		Air France	Bahrain	30		B.O.A.C.
France et Monaco	30		B.O.A.C.	Birmanie	30		"
Grande-Bretagne	30		"	Bornéo	30		"
Gibraltar	40		"	Brunei	30		"
Grèce (y compris Crète)	5		T.W.A.	Ceylan	40		"
Grèce (y compris Crète)	5*		C.S.A.	Chine	100		"
Hongrie	20*		"	Etats Malais	30		"
Irlande	30		B.O.A.C.	Golfe Iranien	10		T.W.A.
Islande	30		"	Golfe Iranien	10		S.A.A.
Italie, Cité du Vatican	10*		C.S.A.	Guam	55	par 5 gram.	T.W.A.
Italie, Cité du Vatican	10		T.W.A.	Hong-Kong	30		B.O.A.C.
Italie, Cité du Vatican	10		Air France	Inde Brit.	30		"
Italie, Cité du Vatican	30		B.O.A.C.	Inde Brit.	50**		"
Lettonie	20*		C.S.A.	Inde Brit. (jusqu'à Bombay)	30		T.W.A.
Lithuanie	20*		"	Inde Franç.	50		B.O.A.C.
Luxembourg	—	Voir France		Inde Port.	50		"
Malte	30		B.O.A.C.	Indes Néerl.	30		"
Norvège	35		"	Indes Néerl.	40**		"
Pays-Bas	35		"	Indochine	30		"
Pologne	20*		C.S.A.	Iran	10		Misr
Portugal	20		T.W.A.	Iraq	5		"
Rhodes et îles Dodécanaises	—	Voir Grèce		Iraq	5*		Iraqi Airways
Roumanie	25*		C.S.A.	Macao	100		B.O.A.C.
Roumanie	30		B.O.A.C.	Palestine	5*		Misr
Suède	40		"	Philippines	60		B.O.A.C.
Suisse	15		T.W.A.	Sarawak	30		"
Suisse	15		Swissair	Siam	30		"
Tchécoslovaquie	20*		C.S.A.	Syrie	5*		Misr
Turquie	30		B.O.A.C.	Transjordanie	5*		"
U.R.S.S.	20*		C.S.A.	Timor	30		B.O.A.C.
Yougoslavie	10		T.W.A.	AUSTRALIE			
Yougoslavie	10		Air France	Australie (y comp. Tasmanie)	30		B.O.A.C.
Yougoslavie	20*		C.S.A.	Australie (y comp. Tasmanie)	40**		"
Yougoslavie	30		B.O.A.C.	Nouvelle Zélande	45		"
AFRIQUE				Nouvelle Guinée	40		"
Afrique Equat. Française	30		B.O.A.C.	Papua	40		"
Algérie	15		T.W.A.	AMERIQUE			
Algérie	15		Air France	par 5 grs.			
Algérie	15		B.O.A.C.	Antigua	35		T.W.A.
Caméroun	30		"	Argentine	40**		B.O.A.C.
Congo Belge	30		"	Aruba	35		T.W.A.
Côte d'Ivoire	30		"	Bahamas	25		"
Côte d'Or	30		"	Barbade	45		"
Côte Franç. des Somalis	30		"	Bermude	30		"
Cyrénaïque	30		"	Bolivie	45		"
Dahomey	30		"	Brésil	45**		B.O.A.C.
Erythrée	30		"	Canada	25		T.W.A.
Ethiopie	30		"	Chili	45		"
Gambie	30		"	Colombie	30		"
Guinée Espagnole	30		"	Costa Rica	35		"
Guinée Française	30		"	Cuba	25		"
Guinée Portugaise	30		"	Curacao	30		"
Kenya	30		"	Dominicaine Rép.	30		"
Libéria	30		"	Equateur	35		"
Maroc	20		Air France	Etats-Unis d'Amérique	25		"
Maroc	30		B.O.A.C.	Grenade	45		"
Madagascar	55		Air France	Guadeloupe	35		"
Maurice (Iles)	55		"	Guatemala	30		"
Mozambique	30		B.O.A.C.	Guyane (Franç.)	40		"
Nigéria	30		"	Guyane (Brit.)	35		"
Nyassaland	30		"	Haiti	30		"
Réunion (Iles)	60		Air France	Honduras Brit.	35		"
Rhodésia du Nord	30		B.O.A.C.	Honduras Rép.	30		"
Rhodésia du Sud	30		"	Jamaïque	30		"
Sénégal	30		"	Leeward (Iles)	35		"
Seychelles	30		"	Martinique	50		"
Sierra Leone	30		"				
Somalie Brit.	30		"				
Soudan	30		"				

Le mouvement maritime des ports égyptiens



PORT-SAID

FROM SEA

14/11/47 :

Marsa Matruh
C. of Derby
Express
Marquette Victory
Komminos
Halifax County
Is'ami
Ocean Side
Artist
Kota Agoeng
Lone Jack
Thordis
Br. Aviator
Stamford Victory

FROM CANAL

14/11/47 :

Explorer
Fort Heighfield
Mar Rojo
Baharistan
Samos
Rhesus
Indrapoera
Talodi
Clan Murray
Ma'taponi
Kiensfjord

FROM SEA

15/11/47 :

Rita Sister
Utilitas
C. of Barcelona
Thorhild
Marina
Adrastus
Tisza
Ombrina
Kamerlingh Onnes

FROM CANAL

15/11/47 :

Shahr'istan
Refast
Liburnia
Emp. Athelstan
E. Hak
Cape Elizabeth
Pipiriki
Oranje
Kindat
Talabot
Br. Valour
Beacon Street
Br. Faith

FROM SEA

16/11/47 :

Maréchal Joffre
Indore
Volendam
Br. Empress
Lacklan
Bloomfield
Tarantia
Daghestan
High Park
Lavoro

FROM CANAL

16/11/47 :

Emp. Chub
C. of Poona
Aino
Dora C.
Cardium
Derwentdale
Emp. Pattern
Tanya
Br. Ambassador

FROM SEA

17/11/47 :

Naphtol
Amarapoora
Strathnaver
Talodi
Fort Wayne

Br. Patience
Semiramis
Bendoran
Steel Executive

FROM CANAL

17/11/47 :

Athos II

FROM SEA

18/11/47 :

Flying Independent
Sac No. 4
Willesden
Indian City
Standella
Tappahanock
Sergio Laghi
Br. Ferri
Br. Might
Caterina Madre
Matiana
Br. Is'es
Latharna
Kut Sang
Esso Balboa

MARCHANDISES ARRIVEES

A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Kammerlingh Onnes", 15/11/47 :

1 Pkge. Electr. Motor
1 Box Drill Chuck
1 Pkge. Mechanics Hand.
3 Drums Wire Rails
5 Pcs. Tires and tubes
4 Bxes. Fuelling Pumps
1 Box Filters
1 Keg. Wire Rails
1 Case Aircraft Spares
1500 Ctns. Dried Eggs
1 C/ Aircraft Spares
1 C/ Engine spares

Par le s.s. "Mangarella", 13/11/47 :

450 D/bags Greensand
8 B/s Blankets
1 C/ Aluminium Wire
33 C/s Wheat Flakes
3 C/s Confectionery
23 B/s Scoured Wool
6296 C/s Canned Potatoes
39 C/s Socks
1 B/s Greasy Wool Samples
1 C/ Confectionery
58 B/s Wool Saps
46 C/s Jang
14462 C/s Canned Potatoes
236 C/s Hams
420 Bgs Epsom Salts
600 C/s Jam
1 C/ Chocolat
13 C/s Gunned Tape
1 C/ Text books
1 C/ Doctors Treatse Booklets
18 B/s Hand Knitting Wool
1 C/ Booklets
65 Ctns Jam
1 C/s Petrol Pump
1 Bdle Gate Valve
233 C/s Tinned Butter
1 C/ Marchandise
100 C/s Canned Celery
100 C/s Canned Carrots
50 C/s Canned Mutton Peas
179 Length Pipes
300 C/s Corned Beef
248 C/s Hams
454 C/s Middle's Bacan
227 C/s Shoulders
1 C/ Naud stores
2166 C/s Hanned Green Peas
12 B/s Wool Taps
7 C/s Woollen P. Goods
5 Parcels Booklets

Par le s.s. "Concordia" 13/11/47 :

1 C/ Tea Samples
1 C/ Sole Crepe Rubber
1 C/ Pers. effects
1 Pkge. Chudney
450 B/s B. Twills
108 B/s Sugar Bags
75 B/s Cotton packs
266 B/s B. Twills

Par le s.s. "Explorer", 14/11/47 :

206 Bags Black Pepper
75 B/s B. Twills
34 B/s B. Twills

MARCHANDISES EN TRANSIT

Par le s.s. "Mangarella", 13/11/47 :

1 W/Box Sewing Machine (Bulgarie).
2 C/s Pers. effects (Yougoslavie).
1 Pers. effects (Italie).
1 Trunk effects (Yougoslavie)
50 C/s Canned lobsters (Beyrouth).
5 C/s Confectionery (Beyrouth).
200 C/s Salmon (Chypre).
300 C/s Canned Apples (Chypre).
200 C/s Canned P.ums (Chypre).
25 C/s Apple Juice (Chypre).

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination	Bateau	Agents	Date approx.
Melbourne (Australie).	MISR	Soc. Misr de Nav. Mar.	25/11
Jeddah, Port-Sudan, Aden, Djibouti.	MASSAWA, MARY	Red Sea Nav. Co.	24/11
Naples et Gènes.	VIRGINIA	Trans-Medit. Nav. Co.	23/11
Gènes, Marseille.	PACE	G. Beyts and Co.	27/11
Beyrouth, Palestine.	NORTE	W. A. Lancaster	23/11
Naples, Livourne, Gènes, Marseille, U.S.A.	EXPORTER	Amer. Export Lines	4/12
Bombay, Coch'in, Tubicorin, Madras, Calcutta.	DUINO	Bianchi et Co.	27-28/11
Bombay, Coch'in, Colombo et Australie.	GROOTEKERK	Bianchi et Co.	1-2/12
Nord de la France, Anvers, etc.	BREENDONK	Soc. d'Entrep. Com.	28/11
Nord de la France, Anvers, etc.	BRUXELLES	Soc. d'Entrep. Com.	5/12
Beyrouth, Palestine, Chypre.	GEORGIOS P.	Papalios et Petrovitz	26/11
Naples et Gènes.	ARGENTINA	Adriatica	2/12
Naples et Gènes.	BORSI	Adriatica	9/12
Brindisi, Trieste, Venise.	DIANA	Adriatica	26/11
Port-Sudan, Massawa, Aden, Djibouti.	COXY	Michel Xydia	23/11
Freemantle (Australie) (de Port-Said).	PARTI ZANKA	Bianchi et Olivier (Herme's)	9/12

LA SEMAINE COTONNIÈRE

MARCHE DE MINET EL BASSAL.

Les prix des Ashmounis et Zagoras ne furent nullement influencés par la fermeté de l'Américain qui a haussé d'environ 100 points cette semaine, et ce n'est que Mercredi dernier, sur une demande plus suivie des Maisons d'Exportation, que le marché de nos courtes soies haussa d'environ 50 points.

Sous le poids de l'offre de l'Intérieur et le petit chiffre d'affaires conclu avec la Filature pendant la période de mise sur le marché de notre récolte de courtes soies, les prix des Ashmounis et Zagoras furent longtemps cloués sur place, et se trouvent être encore aujourd'hui à 300 et 400 points AU DESSOUS du 1^{er} 1/16 Américain.

D'après les renseignements que nous possédons, le 80 0/0 de la récolte de Zagora et le 70 0/0 de la récolte de Haute-Egypte sont sortis des mains des cultivateurs, et nous croyons que d'ici trente jours, les contrats franco-station se feront beaucoup plus rares.

Cet atout technique, en dehors des affaires qui pourraient coïncider avec un manque de contrats, sera suffisant pour raffermir les prix de nos courtes soies.

Nos variétés de longues soies par contre, qui jouissent d'une situation statistique beaucoup plus favorable (stocks du Gouvernement exclus) continuent à tenir la vedette.

Les Karnaks, surtout pour les classements moyens, marquent de 100 à 150 points de hausse, et la demande du Ménoufi fut très suivie.

Le Gouvernement a vendu cette semaine aux enchères 344 balles de Malaki, et nous donnons plus loin, les prix qui y furent pratiqués ces deux dernières semaines. D'après nos renseignements, il devrait rester de cette variété, environ 13,000 cantars ou 1,700 balles dans les magasins de l'Egyptian Cotton Buying Commission.

Des prix records furent enregistrés à l'Intérieur pour des ventes de récoltes de premier ordre. Une récolte de Karnak dépassa L.E. 13. en graines, du Giza 30 fut vendu sur la base de 700 points sur l'Ashmouni, et du Giza 23 à 500 points sur l'Ashmouni.

L'activité de notre marché de Disponible fut restreinte par les Fêtes et n'eût que trois jours ouvrables cette semaine. Le volume des ventes enregistré fut cependant excellent atteignant 11,490 balles contre 14,430 durant la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit :

	Cette semaine	La semaine précédente	
LONGUES SOIES.			
Karnak Balles :	6,545	5,772	6,763
Giza 7	237	411	
Ménoufi	373	407	
Malaki	100	83	
Sakel	—	90	6,763
	7,255		
SOIES MOYENNES.			
Giza 30		127	816
COURTES SOIES			
Ashmouni	2,925	4,078	
Zagora	1,148	2,745	6,823
Mixte, Sékina etc.,		35	28
TOTAL DES VENTES	11,490	14,430	

KARNAK.

La demande fut excellente pour tous les classements et plus particulièrement pour tous les grades de GOOD à FULLY GOOD qui enregistrèrent une hausse spectaculaire.

Le FGF/G fut payé Tall. 48,- le GOOD Tall. 50,- le G/FG Tall. 51,- à Tall. 51,25, le FG Tall. 52,50/52, 75, le FG+1/4 Tall. 54,- le FG/EXTRA Tall. 55,50/56,- et l'EXTRA Tall. 57 à Tall. 58,-

MÉNOUFI.

Un véritable étranglement existe sur cette variété dont les stocks sont très réduits. Une hausse substantielle est encore à enregistrer.

Le FGF/G fut échangé à Tall. 46, 50, le GOOD à Tall. 47,50 le G/FG à Tall. 48,50/49,- le FG à Tall. 50,- et le FG/EXTRA à Tall. 51,50.

GIZA 7.

Quelques transactions eurent lieu sur les classements de G/FG à FG, payés respectivement Tall.47,- et Tall. 48,50. Les autres classements sont pour le moment légèrement délaissés, mais il est à noter que l'offre pour cette variété est également très réduite.

ASHMOUNI/ZAGORA.

Nos variétés de courtes soies par contre, ont végété toute cette semaine aux environs des prix de la semaine précédente, marquant même un léger récul sous le poids de l'offre. Mer-

credi cependant, un sentiment meilleur commençait à prévaloir, et de nombreuses affaires en franco-station conclues en fin de marché firent relever les cours qui clôturèrent aux niveaux de ceux de la semaine précédente.

En Ashmouni, le FGF/G fut payé Tall. 39,50, le GOOD Tall. 40,50/75, le G/FG Tall. 41,50/75, et le FG Tall.43,-/43,25.

En Zagora, le GOOD trouva preneur à Tall.39,50, le G/FG à Tall. 40,50, et le FG à Tall. 41,50/75.

FRANCO-STATION.

Les derniers prix pratiqués pour les différents classements de nos principales variétés furent les suivants :

Ashmouni: FGF/G Tall. 39,50 — 39,5/8 GOOD Tall. 40,50/40, 75, G/FG Tall. 41,50/75, FG Tall. 43,-/43,25.

Zagora : GOOD Tall. 39,50 G/FG Tall. 40,50/40,75, FG Tall. 41,50/75.

Karnak : GOOD Tall. 50,- G/FG Tall. 51,-/51,50, FG Tall. 52,50/75 FG/EXTRA Tall. 55,75.

ENCHERES DU GOUVERNEMENT

L'Egyptian Cotton Buying Commission a procédé à des enchères ces deux dernières semaines au cours desquelles 843 balles de Malaki furent vendues. Nous donnons ci-dessous les prix pratiqués pour les différents classements :

F/FF Tall. 36, FF Tall. 38,25/50,- FF+1/4 Tall. 38,25 FF/FG Tall. 39,1/8 GF—1/4 Tall. 40,7/8 GF—1/8 Tall. 41,50 FGF—1/4 Tall. 43,7/8- 44,25 FGF+1/4 Tall. 45,1/8 G—3/8 Tall. 45,75/46,- G—1/4 Tall. 45,75/46,1/8 G—1/8 Tall. 46,50-47,1/8 G+1/8 Tall. 47,75, FG—3/8 Tall. 49,50 FG—1/8 Tall. 50,- FG+3/8 Tall. 53,- EX—3/8 Tall. 52,75.

AFFAIRES EN FILATURE.

Les affaires avec la Filature Etrangère furent beaucoup plus animées cette semaine, et tout semble nous indiquer que de nombreuses transactions en compensation ont été finalement conclues.

D'autre part, la Filature Française, par l'entremise du G.I.R.C. de Paris, s'est assurée pendant la période des fêtes, quelques milliers de balles de Karnak de classement FULLY GOOD, et les prix de ce classement réagirent en conséquence à la réouverture de notre marché.

Les Indes, longtemps en dehors, commencent à s'intéresser à nos cotons de longues soies, et quelques affaires furent déjà enregistrées.

L'on nous rapporte que l'Italie a conclu d'importantes affaires, notamment en Ashmouni cette semaine, et la Tchécoslovaquie s'intéresse à quelques spécialités de nos longues soies.

L'acheteur officiel Anglais est en dehors de notre marché de courtes soies malgré la parité extrêmement favorable de nos cotons avec l'Américain, mais il acheta sporadiquement quelques classements de nos variétés de longues soies.

LES EXPORTATIONS.

Le Bureau de la Statistique du Ministère des Finances est étrangement en retard pour donner les chiffres réels d'exportation. Un exemple frappant est le fait qu'à la fin du mois d'octobre les statistiques officielles n'indiquaient aucune exportation pour l'Angleterre, quand nous savons de source sûre que plus de 15,000 balles furent expédiées.

Les exportations d'Octobre indiquées par le Ministère furent de 25,149 balles quand en réalité environ 70,000 balles furent

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Mr. Dudley Windel dans le "Cotton & General Economical Review" nous apprend que le Président du Board of Trade a nommé Mr. J.T. Porritt, faisant office actuellement d'acheteur officiel en Egypte, au post de Conseiller exécutif à la Commission d'achat Britannique.

Tout en félicitant Mr. Porritt de cette haute promotion, c'est avec regret que la communauté cotonnière d'Egypte le verra partir après une étroite collaboration de quatre ans.

NOUVELLES D'AMERIQUE.

Le Comité "Harriman" dans un rapport a indiqué que l'approvisionnement total d'Américain cette saison est de 14,050,000 balles, mais que la consommation domestique n'excèdera pas 9,000,000, laissant donc un solde de 5,000,000 de balles. Si par contre les exportations devaient atteindre le chiffre de l'an dernier — 3,500,000 balles — le carry-over serait dangereusement réduit, et le contrat sans protection à la fin de cette saison. Le Comité recommanda en conséquence de limiter les exportations de l'année à 2,250,000 balles.

La consommation locale aux Etats Unis a atteint au mois d'Octobre le chiffre de 826,000 balles contre 724,000 au mois de Septembre, soit une augmentation de plus de 100,000 balles.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Les marchés mondiaux en effervescence, mais le calme règne en Egypte

LES marchés mondiaux sont en pleine effervescence. Partout, on signale de la hausse. En Amérique, en Angleterre, sur le Continent, le manque de marchandises, la demande intense, la faiblesse de la monnaie, ont amené des achats nombreux non seulement de matières premières, mais aussi de produits manufacturés. Et tout ceci s'est traduit par une reprise que l'on n'avait pas vue depuis assez longtemps.

Cet état de choses a amené le président Truman à demander au Congrès, pour éviter une nouvelle inflation, des mesures de contrôle. Mais il semble que la majorité républicaine, qui est pour la libre entreprise, refusera d'examiner les projets de loi avant janvier prochain, date à laquelle le Congrès se réunit en session ordinaire. Aujourd'hui, il siège en session extraordinaire pour examiner le programme d'aide urgente à l'Europe.

Vers une amélioration

CE qui revient à dire que les cours continueront à hausser aux Etats-Unis pendant deux

mois encore. Et comme la France, l'Italie, et l'Autriche vont acheter en Amérique de nombreux produits, grâce aux dollars que leur alloue le plan d'aide, les prix des marchandises américaines ne peuvent baisser.

C'est pourquoi, il est étonnant qu'en Egypte, la Bourse soit apathique. Il est vrai qu'il existe des éléments psychologiques défavorables qui découragent le capital comme l'application de la nouvelle loi sur les sociétés anonymes, l'enregistrement des Etrangers, la position indéfinie des sujets locaux, il n'en demeure pas moins que du point de vue économique, nous ne pouvons faire cavalier à part: nous devons suivre la tendance mondiale.

Nous sommes donc convaincu que dès que l'on se rendra compte — la Corbeille égyptienne se rend compte souvent avec retardement — dès que l'on comprendra et l'on assimilera ces vérités, le marché reprendra, surtout pour certains titres en retard.

Titres en retard : Banque et Egrenages Misr

ET, en tête des titres en retard, se trouve la Banque Misr. A 23 livres, le rendement

de la Banque Misr, en vertu du coupon de l'an dernier est de 4 pour cent net d'impôts. Il est certain que cette année, le coupon sera supérieur au précédent. Pour une valeur de cette importance et de cette solidité, le titre n'aurait pas dû être capitalisé à plus de 3 pour cent. D'autre part, ainsi que nous le disions dans une précédente chronique, la nationalisation de la National Bank va profiter considérablement à la Banque Misr, à laquelle passeront dans une bonne mesure les affaires traitées actuellement par la Banque Nationale. C'est pourquoi nous estimons qu'au cours actuel la Banque Misr est un placement susceptible de rapporter d'intéressants bénéfices.

Un autre titre en retard est l'Egrenage Misr. A 11 livres, le titre rapporte 5 pour cent net. Etant donné que la production cotonnière est cette année supérieure à l'an dernier, que l'Egypte produira toujours du coton et que la concurrence étrangère ne saurait jouer en ce qui concerne les égrenages, il y a tout lieu de supposer que le titre connaîtra des cours plus élevés.

La Salt & Soda en vedette

LA Salt & Soda fut une des vedettes de la semaine sous revue. La Société annonce un dividende de 22 piastres et fractions, soit un dividende légèrement supérieur à celui de l'an dernier, majoré d'une prime pour un procès gagné et pour lequel une réserve spéciale avait été constituée. La Salt et Soda est une des affaires les plus saines du pays. Son malheur est qu'elle possède en circulation plus d'un million de titres qu'il faut rémunérer, ce qui fait que les bénéfices doivent être énormes pour payer un dividende intéressant. Néanmoins, gérée avec prudence, la Salt vaut certainement son cours actuel.

Les valeurs immobilières

LES valeurs immobilières continuent à être négligées, on ne sait trop pourquoi. Nous avons parlé la semaine dernière de la fondateur Héliopolis. Nous en reparlons aujourd'hui, car nous estimons qu'il s'agit là de la meilleure valeur de la Corbeille. A son cours actuel, le fondateur Héliopolis possède une forte marge de plus value, car la Société finira bien par donner un

coupon supérieur et le jour où elle décidera de le faire, les cours actuels ne seront plus qu'un souvenir.

Les perspectives de la Giners

LA Giners est un de ces titres qui vont lentement leur chemin. Une assemblée générale est convoquée, en vue de modifier les statuts de façon à permettre à la Société de s'occuper de l'extraction de l'huile des graines de coton et d'autres matières premières. Ainsi que nous l'avons annoncé, cette société est en train d'installer une huilerie au Caire. Elle travaillera que les actionnaires trouveront assez prochainement, de sorte à un nouveau débouché aux réserves dont dispose la société. Ainsi ils bénéficieront d'une nouvelle industrie profitable, sans avoir à débouser des capitaux. Naturellement, ceci aura une répercussion favorable sur la valeur de l'action.

Autour de la Nationale du Papier

LA Société Nationale du Papier a réagi légèrement en cours de semaine. Ceux qui vendent le titre ont un raisonnement spécieux. Ils déclarent: pourquoi la presse a-t-elle été invitée à visiter l'usine et à décrire ce qu'elle a vu. Si l'affaire est aussi bonne qu'on le dit, elle n'avait pas besoin de la publicité faite autour d'elle. Or, Nachaat pacha n'a invité les journalistes que pour leur permettre de se rendre compte de la mise en place des nouvelles machines destinées à la fabrication du papier blanc et du papier journal. Les journalistes ont profité de leur visite pour se rendre compte des possibilités d'une industrie très importante pour l'économie du pays. Ils ont vu comment la production était faite et ils l'ont dit. Faut-il faire un grief à la direction? Le fait est que le prochain bilan et le prochain coupon démontreront la solidité de l'affaire. Et en définitive les chiffres parleront.

Perspectives

EN définitive, nous estimons qu'aux cours actuels, le risque n'est pas grand. Toute l'économie égyptienne suit une route favorable. Il suffit simplement que le capital devienne moins craintif, pour que nous connaissions, de nouveau, une ère de vaches grasses. Tel est du moins notre avis sincère.

L'ECHEANCIER

- 25.11.47 Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire INCORPORATED INDUSTRIES S.A.E.
- 29.11.47 Assemblée Gén. Extraord. Cairo Agricultural Cy.
- 29.11.47 Assemblée Gén. Extraord. Sté Industrielle et Commerciale (SICO).
à Midi — 2 Rue de l'Ancienne Bourse, Alexandrie. (ord. du jour: Aug. Cap. à L.E. 500.000).
- 29.11.47 Ass. Gén. Ord. Banque Belge & Intern. en Egypte, à 10 h. 45, Rue Kasr El Nil.
- 29.11.47 Ass. Gén. Ord. et Extraord. Kafr el Zayat Cotton Cy à 11 heures 30 a.m. à Karmouz.
- 29.11.47 Ass. Gén. Extraord. Egyptian Hotels à 5 heures au Shepheard's Hotel.
- 29.11.47 Ass. Gén. Extraord. Sudan Import & Export Cy à 4 heures 30 p.m.
- 1.12.47 Ass. Gén. Ord. EASTERN Cy. S.A.E. à 9 h. 30 a.m. à Guizeh.
- 1.12.47 Ass. Gén. Extraord. EASTERN CY S.A.E. à 1 heure p.m. (Aug. Capital à L.E. 4 millions).
- 1.12.47 Ass. Gén. Ord. Anglo-Belgian Cy, à 4 h. p.m. 26, Rue Chérif Pacha, Caire.

COUPONS DETACHES :

- le 17.11.47 Emprunt Coton 2 1/4 o/o P.T. 112,5 net (semestriel) (payable à partir du 1.12.47).
- le 17.11.47 Oblgs Foncier Em. 1937 P.T. 154.— net (semestriel) (payable à partir du 1.12.47).
- Divers : Admissions à la Cote Officielle des Sociétés :
FAYOUM TEXTILE CY S.A.E. (100.000 acts Ord. de L.E. 4.— nom, chacune).
SOCIETE COMMERCIALE D'EGYPTE (40.000 acts. Ord. de L.E. 4.— nom, chacune).

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 12 AU 21 NOVEMBRE 1947

DESIGNATION	12 Nov.	21 Nov.	DES VALEURS	12 Nov.	21 Nov.
DESIGNATION	1947	1947	DES VALEURS	1947	1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10765	10755	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10175	10150	Heliopolis Acts.	2736	2710
Emp. Coton. 2 3/4%	10030	9935	Heliopolis Fd.	6170	6190
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1700	1700
Athènes	80	81	Delta Land	317	323
Banque de Commerce	685	690	Delta Land nom.	302	299
Banque Misr	2286	2298	Gabbari	402	404
Commercial Bank	369	373	Immobilia	940	948
Foncier Act.	3200	3160	Le Fayoum	157	154
Foncier Fond.	5696	5626	Siouf	872	875
Foncier Obl. 1903	2280	2248	S.I.B.U.R.	375	375
Foncier Obl. 1911	1868	1850	Al Chams	991	950
Land Bank Act.	890	890	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	6350	6950	Oilfields	392	392
National Bank	4020	3950	Ginners	130	129
Crédit Alexandrin	580	580	Astra	320	320
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	2900	3040
Alex. Water	1684	1724	Sand Bricks	1400	1400
Eaux du Caire Cap.	505	505	Clothing	617	616
Eaux du Caire Jce.	1682	1680	Frigorifique	2036	2060
Eaux du Caire Fd.	10130	10130	Delta Trading	1010	1006
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	415	415
An. Am. Nile	728	720	Rice Mills	602	620
Suez Ile Série	4900	4980	Salt au port.	400	403
Delta Light Priv.	800	800	Salt nom.	378	386
Delta Light Fd.	775	788	Filature Nat.	2528	2520
Eg. Shipping	370	360	G.E.R.C.O.	566	573
La Fluviale	860	860	Fibres Text.	794	794
Menzalah Acts.	87	86	Plastics	645	654
Menzalah Fd.	550	550	Port-Said	578	573
Trams Caire Part Soc.	335	336	Pressage	1966	1070
Trams Alex. Div.	2000	2000	Ciment Tourah	2480	2500
Trams Alex. Jce.	224	224	Bolanachi	304	300
United Nile	1426	1460	Tissage	1100	1094
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	396	392
Eg. Hotels	311	316	Sieewart	1430	1440
Eg. Hotels nom.	292	292	Financière	1038	1050
Nungovich	4100	4100	Sucres Ord.	1000	1000
Palestine	244	244	Sucres Priv.	510	510
Palestine nom.	232	232	Sucres Fd.	1750	1680
Upper	480	496	Filature Misr	2390	2390
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	2630	2650
Aboukir	248	242	Kafr El Dawar B.	2926	2900
Anglo-Belgian	354	354	Egrenage	1094	1080
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	2210	2226
Gharbieh Acts.	482	443	Papier	1184	1162
Gharbieh Fd.	147	147	Viticole	780	770
New Egyptian	179,5	181	Tractor	1330	1304
Sidi Salem	360	360	United Enterprise	366	366
Kom Ombo Acts.	645	638	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4974	4974	Bonded	1890	1890
Behera	1404	1400	Frosted Food	218	218
Cheikh Fadl	528	526	Cicurel	1390	1400
Union Foncière	920	920			

LES BOURSES ETRANGERES

Cours des Métaux

Le 20 Novembre
A la Bourse de Londres

(Prix officiel, par tonne)

Etain	437	Plomb étranger	90
Aluminium	82.10	Zinc anglais	70
Cuivre	132	Zinc étranger	70
Plomb anglais	91.10	Fonte	170/3

A New-York

Cuivre :		Argent :	
Electro Con. Valley dis.	21.225	En barres	74 1/2
World Export	21.500	Platine :	
Etain :		Disponible	63
Detroit New-York pro.	80	Aluminium :	
30 jours	80	New-York disponible ...	15
90 jours	80	Nickel :	
Plomb :		Electro 99.9 disponible .	35
New-York disponible ...	15	Fer blanc :	
St. Louis disponible ...	11.65	FOB New-York	6.75
Zinc :		Fonte .	
St. Louis disponible ...	10 1/2	Pennsylvanie	40
		Buffalo	36.25

Cours des Cotons

Le 20 Novembre
A New-York

	Ouverture	Clôture		Ouverture	Clôture
Décembre	34.06	34.40	Juillet	32.90	32.96
Janvier 1948	—	34.31	Octobre	30.20	30.10
Mars	34.24	34.56	Décembre	29.82	29.65
Mai	34.05	34.28	Mars	29.47	29.35

A la Nouvelle-Orléans

	Ouverture	Clôture		Ouverture	Clôture
Décembre	34.03	34.43	Octobre	30.16	30.15
Mars 1948	34.15	34.58	Décembre	29.75	29.67
Mai	33.80	34.24	Mars	29.40	29.32
Juillet	32.80	30.00			

CREDIT FONCIER ÉGYPTIEN

OBLIGATIONS 3 0/0 A LOTS
TIRAGES DU 17 NOVEMBRE 1947
EMISSION 1908 — 579e TIRAGE

Le No. 795.389 est remboursable par 50.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

439701	476574	597069	663970	726626
444086	496565	603692	664530	742939
452530	545128	603765	664535	759590
455329	586689	604835	690911	767696
471034	587653	626804	699508	775070

EMISSION 1911 — 478e TIRAGE

Le No. 323.476 est remboursable par 50.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

1157	58274	167130	213307	294967
5040	62087	185718	223577	319894
16446	86885	187339	230826	347334
39841	99567	198942	256398	348774
47473	100895	204052	278321	356434

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE
(Société Anonyme Egyptienne)

Avis de Convocation à une 2ème.

Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 19 Novembre 1947, n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, Messieurs les Actionnaires de la Filature Nationale d'Egypte sont convoqués en une 2ème. Assemblée Générale Extraordinaire au Siège de la Société à Alexandrie, 132, Rue Canal Mahmoudieh, Quartier Karmous, le VENDREDI, 12 Décembre 1947, à 4 heures p.m., pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Modification du 1er alinéa de l'art. 17 et du 2ème. alinéa de l'art. 42 des Statuts :

Article 17.

Le premier alinéa de l'art. 17 est modifié comme suit :
La Société est administrée par un Conseil composé de sept membres au moins et de seize membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Article 42.

Le deuxième alinéa de l'art. 42 est modifié comme suit :
Après déduction de tous frais et charges sociales et de toutes sommes que le Conseil d'Administration jugera opportun d'affecter à tous amortissements, il sera prélevé :

- 1) 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve institué par l'art 43 ;
- 2) 5 0/0 au Conseil d'Administration avec un minimum assuré de L.E.1000, pour chaque Administrateur, la part du Président étant du double. Au cas où les bénéfices ne permettraient pas une pareille attribution, la totalité ou la différence des allocations réservées serait passée au débit des frais généraux.

En conformité du dernier alinéa de l'art. 36 des Statuts, les résolutions ci-haut deviendront définitives si elles sont approuvées par la majorité simple de la 2ème. Assemblée Générale Extraordinaire présentement convoquée, représentant le quart au moins du capital.

Ont droit au vote à l'Assemblée Générale tous porteurs d'au moins cinq actions.

Pour participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs actions cinq jours au moins avant la date fixée, soit au siège de la Société à Karmous, soit au siège ou aux succursales des principales Banques d'Alexandrie et du Caire, contre une carte d'admission nominative qui devra être présentée à la séance de l'Assemblée.

Alexandrie, le 20 Novembre 1947.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

THE GHARBIH GINNING Cy., (S.A.)

RESOLUTIONS

Votées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
du 17 Novembre 1947

12.085 actions sur un total de 13.125 sont présentes, ou représentées.

Les scrutateurs sont: Mr. C. Salvago et Mr. F. Herrling.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le Rapport du Conseil d'Administration, celui des Censeurs, ainsi que les Comptes et Bilan de l'Exercice 1946/47 et donne décharge au Conseil de sa gestion.

Elle approuve la répartition des bénéfices proposée par le Conseil d'Administration et fixe le dividende à distribuer pour l'Exercice 1946/47, à P.T.25.- par action, moins les Impôts égyptiens en vigueur; le paiement sera effectué à partir du 24 Novembre 1947 contre remise du Coupon No. 19 au Siège Social.

L'Assemblée ratifie la nomination de Mr. MACKY CONSTANTINIDES comme Administrateur de la Société pour la période triennale 1947/48 — 1949/50 et réélit à l'unanimité les Administrateurs sortants MM. FREDERIC HERRLING et ALEXANDRE M. CASULLI pour cette même période triennale 1947/48 — 1949/50.

Elle réélit également MM. HEWAT, BRIDSON & NEWBY comme Censeurs pour l'Exercice 1947/48 et fixe leur allocation annuelle à L.E. 100.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 11 AU 18 NOVEMBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Mais Shaimj N. Gam.			Ble	43042	Mais Oweiga	3260
	Sesame, Blanc Moy.	235	60	Feves	4883	Helba	2967
	Lentilles Ent. Zaw.	760	100	Lentilles	1205	Lupins	729
	Lentilles Con. Zaw.	445	300	Orge	1102	Sesames	5329
				Mais N el Gam	3960	Arachides	251
ATAR EL NABI	Lentilles Con. Zaw.	505	500	Ble	276010	Lupins	515
	Lentilles Ent. Zaw.	445	150	Feves	3499	Bersim	145
	Lentilles Ent. Zaw.	450	200	Lentilles	2562	Sesames	1498
	Helba Moy.	550	100	Orge	1914	Grain De Lin	50
	Lupins Zaw.	175	100	Mais N el Gam	3829	Tibn	8250
	Orge Zawati	160	225	Mais Oweiga	15058	Arachides	150
	Mais O. J. Zaw.	235	500	Helba	4490		
	Mais Shami N. Zaw.	235	100				
	Foul Adj Moy.	600	400				
	Feves Conc. Zaw.	700	50				
	Feves Nab. Zaw.	700	300				
	Feves Nab. Moy.	680	100				
Feves Nab. Zaw.							
ALEXANDRIE	Feves Adi Moy.	585	40	Feves	3581	Lupins	965
	Feves-Mak. Zawati	760	69	Lentilles	977	Sesames	907
	Orge Zawati	175	80	Orge	4668	Riz Non Decort	189668
				Mais N el Gam	72	Riz Glace	40609
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 oks N. D)	206.5—309.5	500	Mais Oweiga	350		
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613—619	550	Helba	628		
	Riz Non Decort Gabonaise Zaw.	560—561	525				
				Riz Non Decort Jap. Moyen	40	Riz Non Decort Nabatat Zaw.	18521
				495—500		Usines De Decort	

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: Bertho Cavaliero & Co.

Associés: Bertho Cavaliero et un commanditaire

Capital: L.E. 15000

Objet: L'importation, l'exportation, la commission et la représentation en gros et demi-gros, du commerce en général et notamment des articles suivants:

Produits pharmaceutiques et chimiques, papiers, cartons, poivre, sucre, cacao, épices, céréales, Tabacs, Textiles, Café, Caoutchouc, Peaux et chaussures, Sacs, Hessian, Shellac, Produits tannants, Fruits Secs, Huiles, Fer, Ciment, Ficelles, Cordes, Tissus de laines, Articles d'optique, Montres, Cigarettes, Bonneterie et Parfumerie, Articles de Ménage, Equipement électrique, machines et outils, porcelaine, verrerie, etc.

Signature et gérance: Bertho Cavaliero seul.

Date et durée: un an à partir du 1er Novembre 1947.

Siège: Alexandrie.

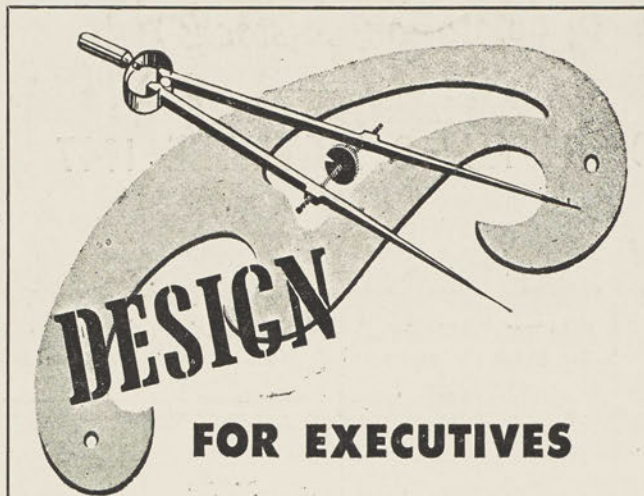


Raison sociale: Ath. Saltas & Co.

Associés: Athanase Saltas et un commanditaire.

Capital: L.E. 4000.

Objet: les entreprises relatives à toutes sortes de travaux de constructions et de peinture et notamment la construction de bâtiments, de ponts, l'importation et l'exportation de tous arti-



Years ago it may have been all right for a man to start as office boy and work his way up to be president of his organization. The process took years, but there was no better way. Now there is a better way.

The design for a successful executive has been "blueprinted." A straight-line production plan has been laid out for *quality* production. The new method fits into today's fast moving conditions, and accomplishes in months what once took years.

The New Way

Through its Modern Business Course and Service, the Alexander Hamilton Institute prepares men for executive positions quickly and scientifically. Institute training is basic and broad. It provides the knowledge that enables men to direct the activities of others—not in one department or one kind of business—but in *all* departments of *any* business. It covers Accounting, Marketing, Finance and Production.

Training of this kind is particularly valuable to technical men who are often denied responsible, high salaried positions because of their lack of business knowledge. The Modern Business Course and Service supple-

ments their technical education, and qualifies them for rapid advancement.

Prominent Contributors

Among the contributors to the Institute's training program are such business and industrial executives as Herman Steinkraus, President, Bridgeport Brass Company; Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp. and Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tire & Rubber Company.

Forging Ahead in Business

The manner in which the Institute's Modern Business Course and Service is brought to subscribers is interestingly told in the fast-reading pages of "Forging Ahead in Business." The booklet also contains a great deal of information about the problems facing ambitious men who are looking ahead—and who want to move ahead.



YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 234
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64 page Book "FORGING AHEAD IN BUSINESS," of the Alexander Hamilton Institute New York.

Name
Business Address
Position
Home Address

Simply fill in and mail this coupon, and a free copy of "Forging Ahead in Business" will be mailed to you.

cles et matériaux concernant les travaux de construction.

Signature et gérance: Emmanuel Costakis et Athanase Saltas conjointement.

Date et durée: du 1er Août 1947 au 31 Décembre 1950.

Siège: Port-Said.



Raison sociale: Clément Chammah & Co.

Associés: Clément Chammah et un commanditaire.

Capital: L.E. 400.

Objet: la commission, la représentation, l'importation et l'exportation ainsi que le commerce en général.

Signature et gérance: Elément Chammah seul.

Date et durée: un an à partir du 1er Novembre 1947.

Siège: Le Caire.

En nom collectif

Raison sociale: Société des articles sanitaires et techniques.

Associés: Hussein Ahmad El Gambihi, Mohamed Ibrahim Hefnaoui et Mohamed Ibrahim El Samak.

Capital: L.E. 2300.

Objet: le commerce général des matériaux pour construction et articles sanitaires et techniques.

Signature et gérance: les trois associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Alexandrie.